

Dossier approuvé
le 17 décembre 2016



SCoT^{2R}

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION DE REIMS

RAPPORT DE PRESENTATION

PREAMBULE

Positionnement singulier à l'est du Bassin Parisien

Par sa présence au sein de la diagonale nationale de faible densité identifiée par le CGET, « feu la DATAR », la région de Reims forme un ensemble urbain singulier par sa taille démographique. Cette singularité se confirme entre Paris et le sillon mosellan (Metz-Nancy), axe sur lequel Reims occupe une situation médiane, comme d'ailleurs entre Charleroi et Dijon selon un axe Nord-Sud.

Seul territoire organisé de près de 300 000 habitants, la région de Reims forme un pôle d'attractivité « naturel » dans un rayon moyen de 70 km où s'exercent des influences réciproques. Mais cette position met la Région dans un système d'influences, elles aussi réciproques avec Paris et le grand Bassin parisien.

Ainsi un des paradoxes rémois pourrait résider entre « isolement » et « centralité influente sous influence ». L'arrivée du TGV Est européen positionne le territoire du SCoT dans un pôle central et influent et en lien avec l'ouverture à l'est depuis la création de la grande région.

Un territoire organisé dans un bassin de vie cohérent

La recherche permanente du territoire pertinent pour établir des stratégies de développement et de planification vise à définir le territoire d'influence majeure du pôle urbain rémois.

Dès les années 1970, ce territoire était fixé par l'arrondissement de Reims dont étaient exclus les deux cantons de la vallée de la Marne plus en lien avec la Ville d'Épernay. En 2005, ce périmètre est maintenu mais à sa « légitimité administrative » s'est substituée une « réalité vécue », car il coïncide désormais peu ou prou avec l'aire urbaine de Reims confortée par la continuité de l'existence du S.I.E.P.R.U.R.

On notera que cette longue période a été seulement marquée par des adaptations à « la marge » du périmètre du S.I.E.P.R.U.R. pour tenir compte des variations intervenues dans la composition des intercommunalités et se conformer aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Ce territoire du SCoT coïncide parfaitement avec celui du Pays rémois et de Reims Métropole. Ainsi, le SCoT est l'addition du Pays et de l'agglomération.

Le SCoT intègre une trentaine de communes du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, tandis que les autres communes font partie du pays « d'Épernay- Terres de Champagne » et du SCoTER (SCoT d'Épernay et de sa Région).

Le territoire concerné appartient principalement au département de la Marne, en limite des départements des Ardennes et de l'Aisne. Le découpage cantonal autour de l'agglomération constitue cinq pétales avec les cantons de Beine, Bourgogne, Fismes, Verzy et Ville-en-Tardenois.

Situé en limite de l'ex-Région Champagne-Ardenne et de l'ex-Région Picardie, ce territoire correspond à l'arrondissement de Reims, à l'exception des cantons de Châtillon sur Marne et d'Ay.

Trente ans de planification sur l'aire urbaine rémoise

1975-1992 : le S.D.A.U. de la région urbaine de Reims

Le territoire s'étend sur l'essentiel de l'arrondissement de Reims (hormis la vallée de Marne) et se dote d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) dès 1975. Il a permis de fixer une ambition forte pour la région dans une perspective de forte croissance polycentrique du Bassin parisien.

Arrêtant le processus précédent de développement de l'agglomération sur elle-même, le SDAU prévoit l'urbanisation de sites nouveaux à Prunay, Val-de-Vesle et à Cormicy. L'élaboration du S.D.A.U. relevait de la compétence de l'Etat, sous le contrôle d'une Commission Locale d'Aménagement et d'Urbanisme (C.L.A.U.) comprenant les élus du District de Reims, des cantons ruraux et des représentants de l'Etat. Cette commission a d'ailleurs assuré le suivi du S.D.A.U. jusqu'en 1982.

1992-2006 : le Schéma Directeur (S.D.)

La révision du S.D.A.U. dans le contexte nouveau de la décentralisation est conduit par le S.I.E.P.R.U.R. sur le territoire de 137 communes et comporte une stratégie d'aménagement en rupture avec le S.D.A.U. car il ramène l'essentiel de la croissance urbaine en périphérie de l'agglomération centre.

L'existence de la structure porteuse du S.D. : le S.I.E.P.R.U.R. au-delà de l'approbation du S.D., a permis le maintien et la continuité, après le vote de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.), de ce document de planification et d'urbanisme donnant au Schéma Directeur valeur de SCoT.

10 septembre 2005 : l'approbation de la mise en compatibilité du Schéma Directeur

En 2004, une procédure de mise en compatibilité est mise en place pour prendre en compte la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) pour l'extension du site agro-industriel de Bazancourt/Pomacle. Ce site a d'ailleurs été labellisé par le Gouvernement comme Pôle de Compétitivité "*industries et agro-ressources*" le 12 juillet 2005, et est considéré parmi les rares à vocation mondiale.

2006 : la transformation du SD en SCoT

Pour répondre aux exigences du développement durable et traduire un nouveau positionnement du territoire, cette révision s'inscrit dans le cadre législatif nouveau de la loi S.R.U. du 13 décembre 2000, complétée par la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 sur un territoire de 140 communes.

2010 : la révision du SCoT

Des évolutions législatives et réglementaires sont intervenues et le territoire est confronté à des logiques de développement nouvelles et importantes, auxquelles le SCoT de la région rémoise approuvé le 3 décembre 2007 n'est plus totalement adapté.

La nécessaire intégration du Grenelle de l'environnement pour un SCoT approuvé au plus tard le 01/01/2017

Le SCoT devra intégrer les nouveaux défis du Grenelle I et II tels que :

- L'analyse de la consommation des espaces
- L'arrêt d'objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre le l'étalement urbain qui peuvent être ventilés par secteur géographique
- La réduction des gaz à effet de serre et la promotion des énergies durables
- La diminution des obligations de déplacements
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (trame verte et bleue)
- Le développement des communications électroniques
- Un volet commerce facultatif qui se traduit à travers le Document d'Aménagement Commercial (DAC)
- ...

La dynamique territoriale du bassin rémois

Le territoire du bassin rémois connaît des mutations économiques et territoriales et la révision du SCoT a pour objectif

- De mettre en cohérence les politiques d'aménagement du territoire en matière d'habitat, d'infrastructures de déplacements, d'implantation commerciale et de protection de l'environnement par une consommation raisonnée des espaces ...
- De définir l'évolution du territoire notamment des polarités liées à la reconfiguration des intercommunalités
- De fixer les orientations générales du territoire et d'en déterminer les grands équilibres notamment en matière de consommation foncière mais aussi en offre en logements diversifiés et en zones aménagées respectueuses de l'environnement

La date de référence des données

Le SCoT de la région rémoise comptait 284 853 habitants en 2010. Ce territoire a connu une progression avec en 287 612 habitants en 2013. Pour mémoire, la prescription du SCoT a eu lieu en 2012 et au moment du diagnostic, les enjeux et les tendances lourdes ont été dégagés avec des données de 2010 étant alors récentes. Il s'agit d'analyses et d'évolutions à moyens et long termes en reprenant les tendances lourdes, des chiffres postérieurs à 2010 n'est pas de nature à remettre en cause les choix politiques fondamentaux du SCoT, d'autant que ces chiffres n'indiquent rien des variations à venir, variations par nature assez fortement soumises à la conjoncture. Enfin, le suivi annuel et le bilan à 6 ans qui accompagne nécessairement la mise en œuvre du SCoT sont bien là pour permettre d'apprécier les évolutions du territoire et les effets.



PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Dynamiques et mutations économiques

Modes de vie et perspectives sociodémographiques

Structuration de l'armature territoriale

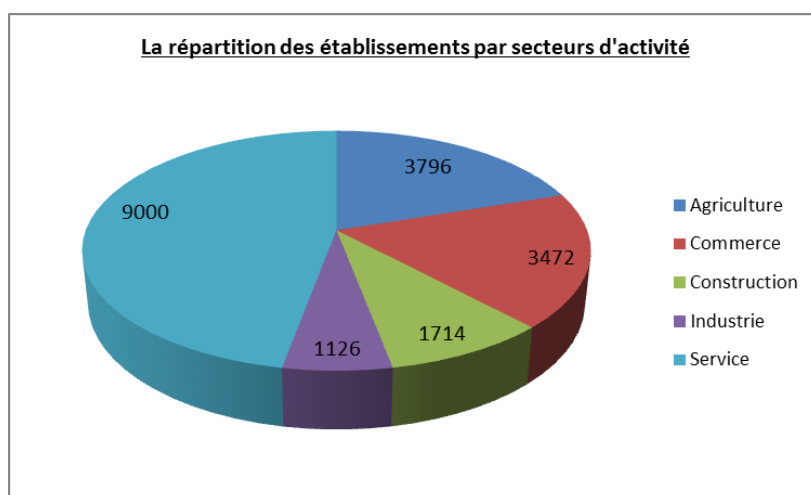
DYNAMIQUES ET MUTATIONS ECONOMIQUES

ECONOMIE : UNE TERTIARISATION QUI S'INTENSIFIE

Une densification et une tertiarisation du tissu économique

Au 1^{er} janvier 2012, le SCoT compte 19 1085 établissements du secteur marchand dont près des 2/3 se situent sur l'agglomération rémoise. La structure économique du SCoT est dominée par les établissements du secteur tertiaire avec 12 472 établissements. Près de 2 établissements sur 3 exercent une activité tertiaire sur le territoire du SCoT (65,3%). A l'instar des territoires de France, la structure économique du SCoT poursuit sa tertiarisation et diversifie ainsi son tissu productif.

Le niveau de tertiarisation du territoire est proche de celui observé au niveau national (67,3%) néanmoins il demeure supérieur à celui enregistré par la Région de 12,5 points.



Au sein du secteur tertiaire, ce sont les activités de services qui prédominent en concentrant 47,1% des établissements totaux du territoire soit une proportion quasi-égale à celle observée au niveau national (48,5%) et supérieure de 10,5 points à celle de la Région. Les établissements du secteur services exercent majoritairement dans la santé humaine et l'action sociale, les activités de services aux entreprises et particuliers.

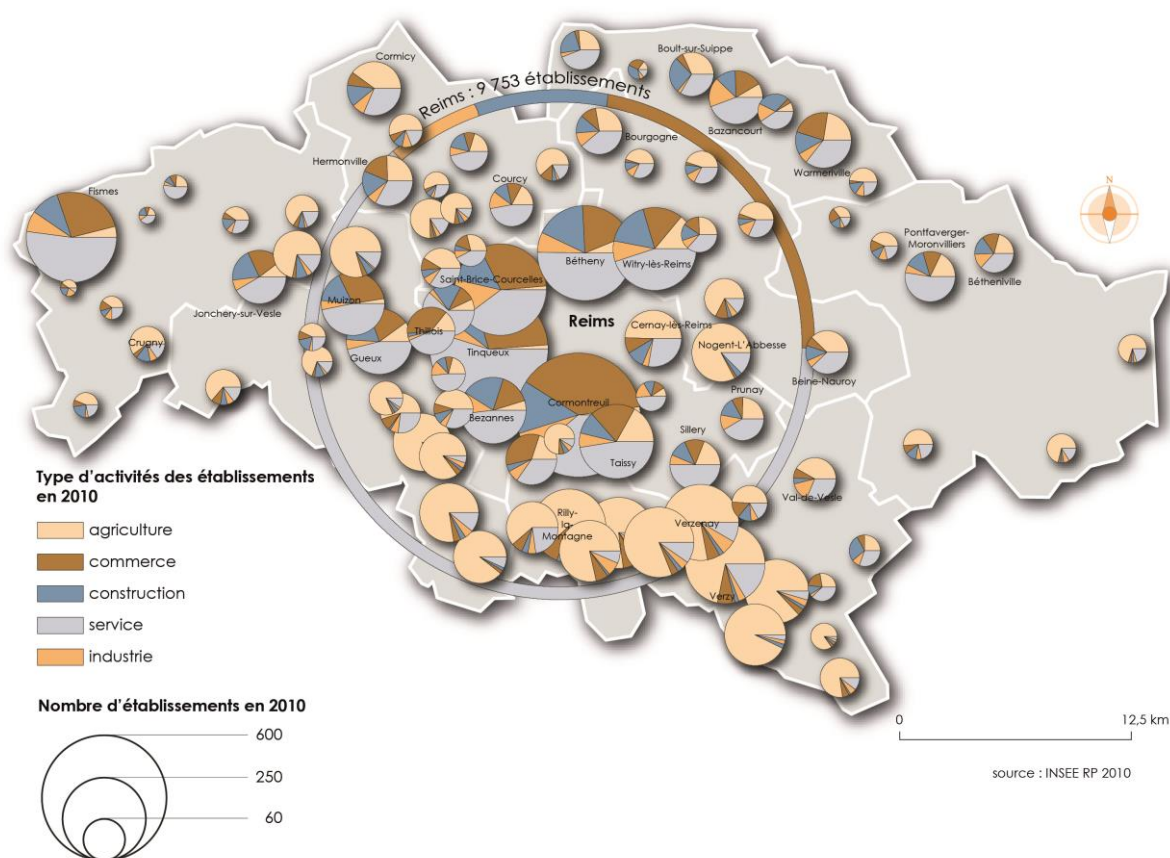
Le secteur commerce regroupe quant à lui près d'un cinquième des établissements du territoire et son niveau est supérieur à celui de la Région de 2 points. Ces établissements se concentrent plus particulièrement sur Reims et son agglomération, il s'agit pour près de 60% de commerce de détail hors réparation automobile. Il est à noter que plus de la moitié des établissements commerciaux marnais sont localisés sur le territoire du SCoT.

Après le secteur tertiaire, le secteur agricole est celui qui concentre le plus grand nombre d'établissements en 2012 soit 19,9% de l'ensemble des établissements. Cette forte présence de l'agriculture dans le tissu économique distingue le territoire du niveau national pour lequel la part des établissements s'élève à 14,8% soit près de 5,1 points de moins. La Champagne-Ardenne

concentre quant à elle près d'1/3 de ses établissements dans l'agriculture, qui est une activité phare de la Région.

Le secteur de la construction et de l'industrie compte près de 3 000 établissements en 2012 soit 14,9% de l'ensemble de établissements du territoire contre respectivement 16,2% et 17,9% pour les niveaux régional et national. La part des établissements de la construction est équivalente à celle de la Région mais en deçà du niveau national.

Quant au secteur industriel, le territoire (6,8%) se situe dans la moyenne nationale mais au-dessous de la Région Champagne-Ardenne (7,5%) qui est la 3^{ème} Région française en termes d'emplois industriels.



Globalement, les établissements du territoire se concentrent sur la Ville de Reims et son agglomération. Les activités tertiaires se démarquent particulièrement des autres puisqu'elles se localisent pour la quasi-totalité sur l'agglomération rémoise. En effet, cette dernière concentre 81,6% des établissements issus du tertiaire (65,2% des établissements totaux du SCoT).

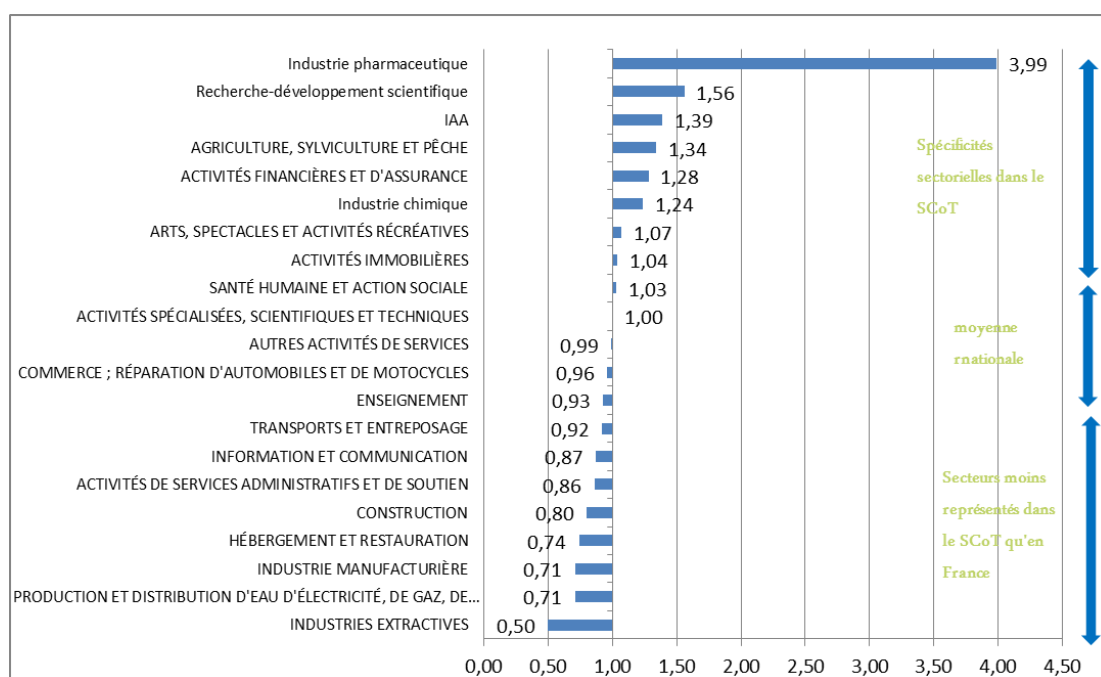
La concentration des établissements sur l'agglomération est moins importante pour les secteurs de l'industrie et de la construction même s'ils se situent pour plus de la moitié sur Reims Métropole. Les établissements industriels et de construction sont donc davantage présents sur le pays rémois que les activités tertiaires.

Les activités agricoles sont majoritairement localisées dans le sud du territoire dans les communautés de communes Vesle Coteaux et Montagne et Champagne Vesle.

Le tissu économique est globalement dominé par les TPE, en effet plus de 9 établissements sur 10 ont moins de 10 salariés. Cela constitue un atout pour le territoire en termes de concentration des emplois puisque la dépendance à de gros établissements peut-être source de fragilité pour un territoire. Le secteur tertiaire est celui qui compte le plus de TPE. Le secteur de l'industrie est celui qui regroupe les plus grands établissements notamment dans l'industrie pharmaceutique, automobile,...

En termes de volume d'établissements, le tissu économique du SCoT présente des spécificités par rapport au niveau national. En effet, on note une surreprésentation des IAA, plus particulièrement des industries liées à la fabrication des boissons (8,35), de l'industrie pharmaceutique (3,99), de la recherche et développement scientifique, des activités financières et d'assurance, des activités des organisations associatives, du génie civil, des activités juridiques et comptables, de l'action sociale sans hébergement,...

La spécificité s'entend ici comme la surreprésentation du nombre d'établissement d'un secteur dans le SCoT comparée au niveau national.



Selon l'échelle territoriale à laquelle on se positionne, les spécificités diffèrent. En effet, le périmètre du SCoT hors agglomération présente deux spécificités : l'agriculture et les industries agricoles et alimentaires. Tandis que l'agglomération rémoise présente de fortes spécificités dans l'industrie pharmaceutique, la recherche et le développement scientifique, la santé humaine/l'action sociale, les activités spécialisées, scientifiques et techniques,...

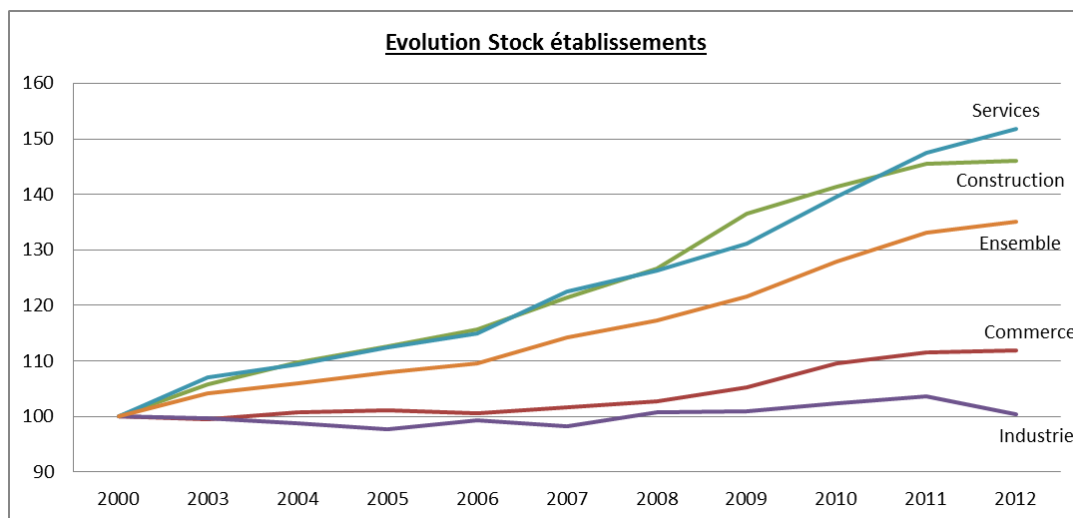
Une progression du stock d'établissement

Depuis 2000, le stock d'établissements du secteur marchand hors agriculture est en constante évolution sur le territoire du SCoT. En effet, il a progressé de 35,2% soit +3 992 établissements entre 2000 et 2012 contre +31,6% pour le niveau régional.

Le Pays rémois affiche une évolution du stock d'établissements de +55,1% entre 2000 et 2012, supérieure à celle de Reims Métropole qui enregistre +30,7%. Cette évolution se caractérise par une forte tertiarisation du tissu économique et un fort développement du secteur de la construction. Sur le périmètre du SCoT hors RM, les communautés de communes de Champagne Vesle et de Beine Bourgogne enregistrent les plus importantes progressions en termes de nombre d'établissements entre 2000 et 2012.

Cette évolution positive que le territoire connaît est à nuancer selon les secteurs d'activité dont l'évolution diverge.

En effet, le secteur des services et de la construction connaissent sur un fort développement particulièrement à partir de 2006 respectivement de 51,8% et 46%. Le fort dynamisme observé dans ces 2 secteurs, qui relèvent de la sphère présentielle, est lié à la progression importante des créations et au mouvement de tertiarisation de l'économie. Les établissements de services qui se caractérisent par un fort développement sont les activités de conseil, d'ingénierie, les activités juridiques et comptables, les activités immobilières, les activités de santé humaine, les autres services personnels, la restauration.... Plus globalement, il s'agit des services aux entreprises et aux particuliers.



Le secteur du commerce se caractérise par une évolution timide de son nombre d'établissements entre 2000 et 2012 (+11,8%). Le secteur industriel quant à lui affiche sur cette même période un maintien de son nombre d'établissements du secteur marchand mais enregistre néanmoins de nombreuses fluctuations et une baisse entre 2011 et 2012 de 36 établissements. Secteur très concurrentiel, il est sujet aux aléas de la conjoncture économique.

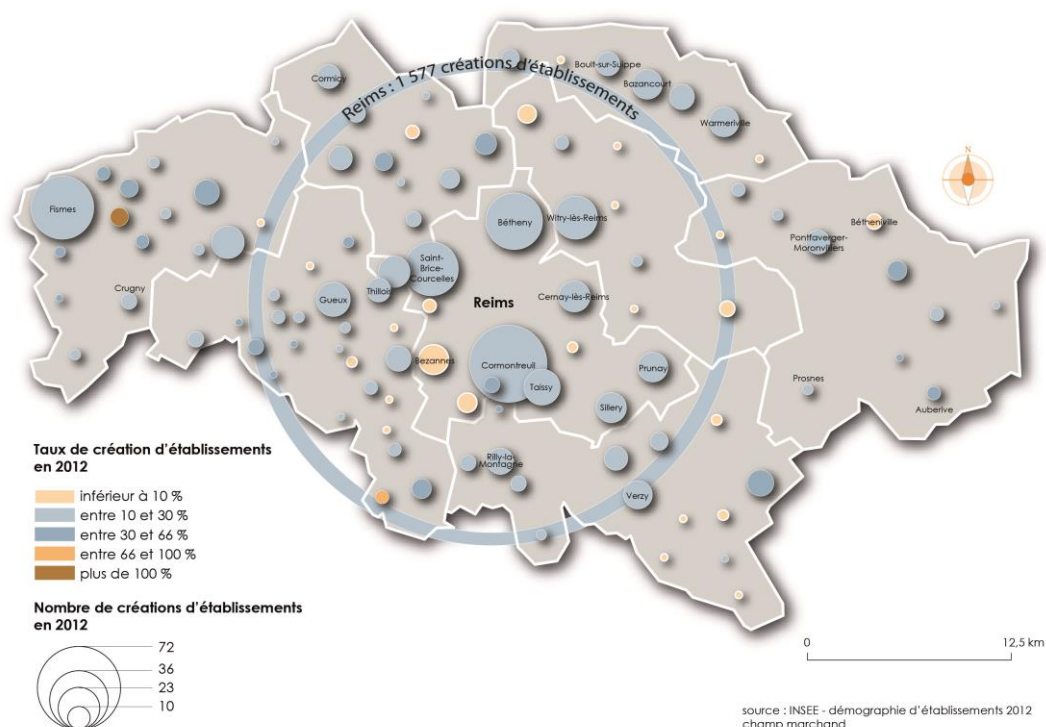
La part du commerce et de l'industrie dans la structure économique du territoire recule au profit de celle des services et de la construction. En effet, la part des services a crû de 6,4 points sur les douze dernières années, à l'image de la tertiarisation des emplois et celle de la construction de 0,8 point. Tandis que la part relative aux secteurs commerce et industriels reculent respectivement de 4,7% et 2,6% sur cette même période.

A l'instar de la région et de la France, un fort mouvement de tertiarisation est donc observable sur le territoire du SCoT, principalement impulsé par le secteur des services aux entreprises, les services à la personne qui s'accompagne d'un fort développement des établissements de la construction.

Avec 2 266 créations en 2012, le taux de création du territoire s'élève à 14,8%, il se situe au-dessus du niveau régional néanmoins il demeure inférieur au niveau national qui enregistre 15,3% pour l'année 2012.

L'évolution du nombre de créations sur le territoire a oscillé durant la période 2000-2012. En effet, entre 2000 et 2008, les créations connaissent un développement moyen et affiche un taux de variation de +47%. A partir de 2008, sous l'effet de l'apparition du statut de l'auto-entrepreneur les créations s'envolent et enregistre entre 2008-2010 +63,8%. Toutefois, cette forte progression du nombre de créations ne se poursuit pas puisqu'entre 2010 et 2012, leur nombre est en baisse de -7,9% et affiche un niveau proche de celui observé en 2009.

Entre 2000 et 2012, la majorité des créations du territoire est portée par le secteur tertiaire et notamment par celui des services et de la construction. En 2012, les créations d'établissements de services représentent près de 60,5% du total des créations contre 51% en 2000. Tandis que la part du secteur commerce dans les créations totales représente 22,6% en 2012 contre 29,5% en 2000.

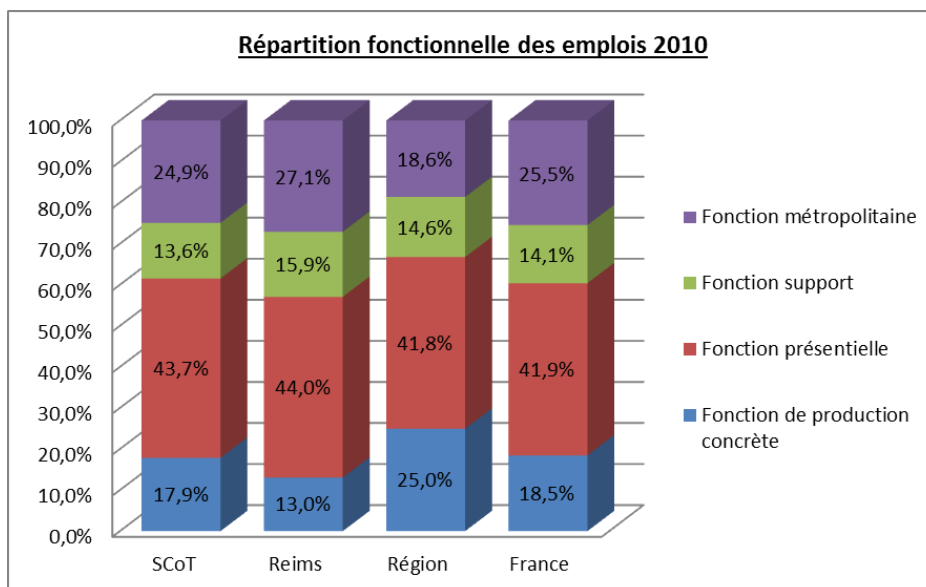


La dynamique observée reflète d'une part la tertiarisation de la structure économique du territoire impulsée par le fort développement des activités de services et d'autre part le développement du secteur construction activé par le statut de l'auto-entrepreneur. L'industrie qui est sujet aux aléas de la conjoncture économiques, enregistre néanmoins sur la période 2000-2012, 21 créations.

Le milieu rural enregistre un taux de création en 2012 de 12,1% contre 15,5% pour l'agglomération rémoise. Cela s'explique par le fait que Reims Métropole concentre 79% du stock des établissements du secteur marchand du territoire et ainsi 82,7% des créations.

Un ancrage de la sphère présenteielle

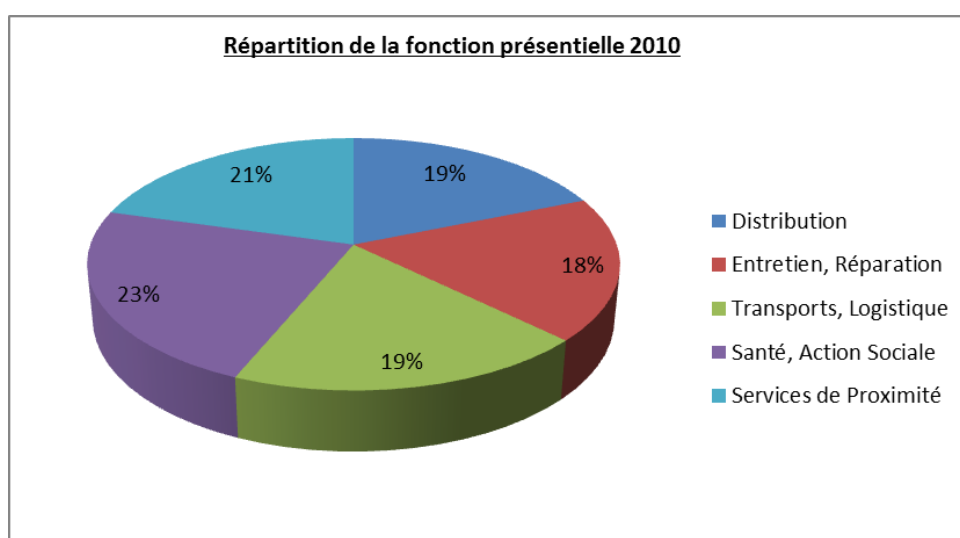
L'analyse fonctionnelle de l'emploi permet de pointer la particularité du territoire par rapport aux moyennes régionale et nationale. En effet, le territoire se caractérise par une forte présence des emplois liés à ses fonctions présenteielles¹ (43,7%) contre respectivement 41,8% et 41,9% pour les échelles territoriales de référence.



Aide à la lecture : Détail des fonctions économiques

- *Fonction métropolitaine : emplois des fonctions de conception – recherche, de prestations intellectuelles, de culture loisirs, gestion et commerce inter-entreprises*
- *Fonction de production concrète : emplois des fonctions agricoles, BTP et fabrication (industrie)*
- *Fonction présenteielle : emplois des fonctions de distribution, entretien-réparation, transport et logistique, santé action sociale et services de proximité*
- *Fonction support : emplois des fonctions d'administration publique et éducation-formation*

Le modèle économique du SCoT rémois permet ainsi de satisfaire les besoins de fonctionnement de son économie locale avec une surreprésentation des fonctions de distribution, entretien, réparation, transport logistique, santé-action sociale, services de proximité).



¹ La sphère présenteielle est constituée des emplois induits dans les activités de commerce et de services par la présence (touristes, actifs non-résidents, résidents) et la consommation effective dans les territoires. (INSEE)

Au-delà de sa forte spécificité présentielle, le SCoT rémois se caractérise également par l'importance de ses emplois liés aux fonctions métropolitaines qui se situe à un niveau proche de la France et bien au-dessus de la Région. Ces emplois de fonction métropolitaine sont davantage présents à l'échelle de la Ville de Reims, ils représentent 27,1% des emplois totaux soit 1,6 points au-dessus du niveau national.

La fonction support qui regroupe les emplois liés à l'administration publique et à l'éducation/formation est légèrement sous-représentée sur le territoire du SCoT par aux territoires de référence cependant elle est bien représentée à l'échelle de Reims, centralité dans laquelle se localise la majorité de ces équipements. La fonction production concrète liés aux emplois localisés dans l'agriculture, le BTP ou encore la fabrication est davantage présente sur le Pays Rémois que sur le Ville centre. Cela s'explique par la présence des espaces agricoles et de nombreuses industries liées à la champagnisation, à la sucrerie, aux agro-ressources.

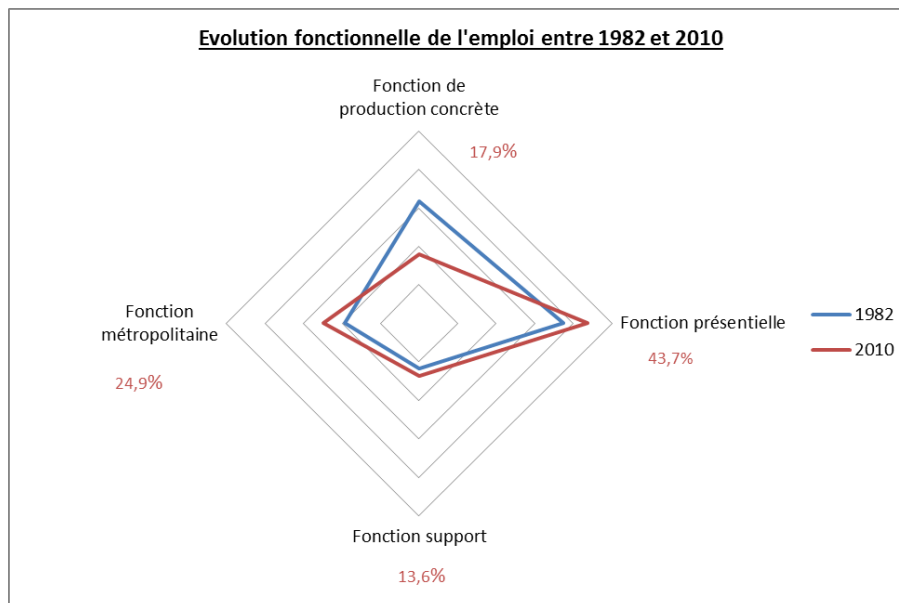
Un recul prononcé des fonctions de production

La structure économique du SCoT rémois a bien évolué sur ces 30 dernières années comme en témoigne le graphique ci-après. En effet, un glissement progressif de ses activités de production concrète vers des fonctions présentielles et d'envergure métropolitaine s'est opéré.

Cela reflète la transition d'une industrie traditionnelle à une industrie de pointe spécialisée dans les agro-ressources et qui constitue le 1er pôle agro-ressources de France et d'Europe.

En effet, les fonctions de production concrète du territoire sont ainsi passées d'un ratio de concentration de 1 emploi sur 3 en 1982 à moins de 1 emploi sur 5 en 2010 ; et parallèlement, les emplois des fonctions présentielles et métropolitaines se sont plus fortement concentrés, passant respectivement de 37,3% à 43,7% et de 19,4% à 24,9% de l'emploi total.

Ces données mettent en évidence le passage d'un modèle basé sur la richesse productive et présentielle (concentration de 68,9% de l'emploi total en 1982) à un modèle économique porté par sa richesse présentielle et métropolitaine (concentration de 68,6% de l'emploi en 2010, contre 56,7% en 1982).



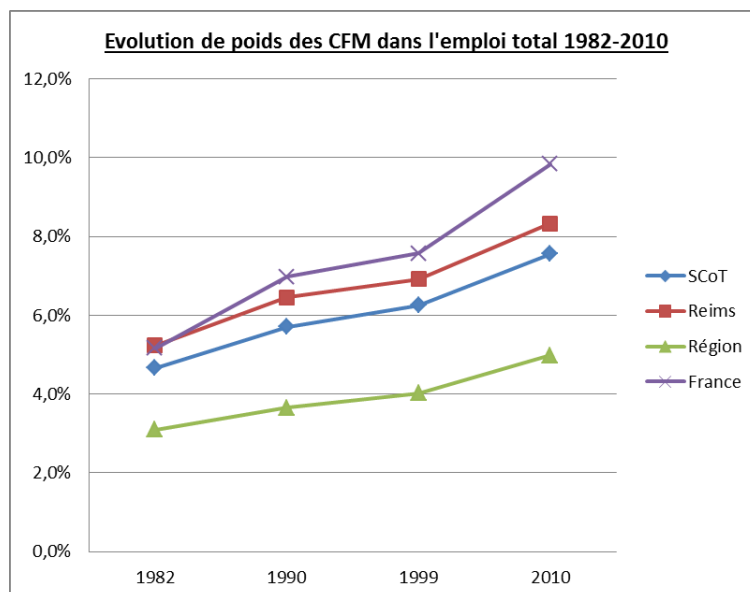
Le recul de la fonction productive concrète entre 1982 et 2010 s'explique en grande partie par la disparition de nombreuses industries de fabrication qui concentre 82% des pertes de la fonction productive. L'agriculture baisse durant cette période mais de manière plus modérée. Les emplois liés au BTP se maintiennent ces 30 dernières années.

Au sein même de la fonction présentielle, ce sont les emplois liés aux domaines de la santé/action sociale et aux services de proximité qui ont connu les plus fortes progressions. Quant à la fonction métropolitaine, les emplois liés à la gestion et aux prestations intellectuelles connaissent un fort développement.

La métropolisation croissante du territoire du SCOT rémois observée entre 1982 et 2010, s'est accompagné d'une évolution du nombre de cadres de la fonction métropolitaine (CFM). Le territoire du SCOT qui regroupe 24,2% l'emploi total de Champagne-Ardenne, rassemble 36,7 % des emplois des fonctions métropolitaines de la région.

En 2010, les CFM représentent 7,6% des emplois du territoire du SCOT (près de 10 000) contre respectivement 9,8% et 5% pour la France et la Région. A l'échelle de la ville de Reims, les CFM représente 8,3% des emplois contre 1,9% pour le Pays Rémois. Sur le périmètre du pays rémois, les CFM se localisent principalement dans les communautés de communes de Fismes Ardre Vesle, Champagne Vesle et Vesle Coteaux de la Montagne de Reims.

La répartition par secteur d'activité révèle que le territoire dispose d'un nombre de CFM dans les emplois de gestion et du commerce interentreprises supérieur au niveau national et proche de ce dernier pour les prestations intellectuelles. Les emplois supérieurs de la conception-recherche sont quant à eux sous-représentés sur le territoire au regard de la France. Toutefois, ils se situent légèrement au-dessus de la moyenne régionale d'un point.

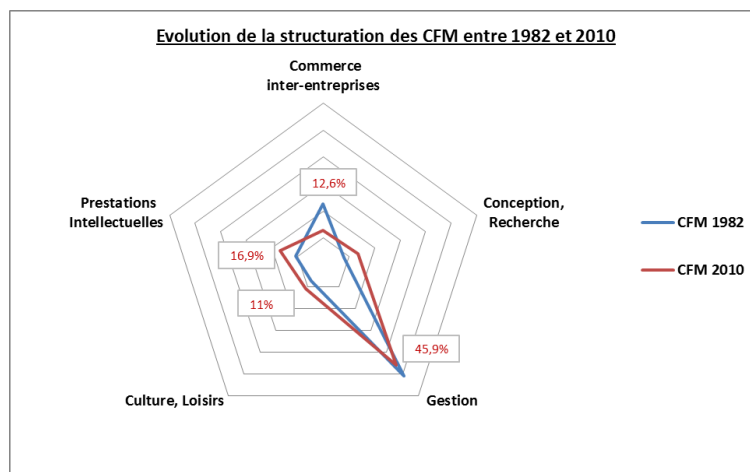


Entre 1982 et 2010, le nombre de CFM a presque doublé sur le territoire avec une hausse de 96,5%. Les 5 fonctions métropolitaines progressent sur cette période mais d'une intensité différente. En effet, la part des CFM dans les prestations intellectuelles, la conception-recherche, la culture et les loisirs a progressé au détriment de celle des emplois supérieurs liés au commerce interentreprises et à la gestion. Cela illustre la spécialisation progressive du modèle économique du territoire sur le segment des prestations intellectuelles et de la conception-recherche au sein des emplois des CFM (passant respectivement de 10,6% à 16,9% et de 8,2% à 13,5% entre 1982 et 2010).

Une progression de la part des CFM dans la culture-loisirs est également notable, passant de 7,6% à 11% entre 1982 et 2010.

Depuis 1982, le nombre de CFM n'a cessé de croître sur le territoire du SCoT, cela contribue indéniablement au renforcement de l'attractivité du territoire et de son rayonnement dans la mesure où il s'agit d'emplois à très haut niveau de qualification.

Au niveau national, le nombre de CFM a été multiplié par 1,5 entre 1982 et 2010, bénéficiant principalement aux prestations intellectuelles, à la conception-recherche et à la culture-loisirs. La région Champagne-Ardenne enregistre quant à elle une progression plus modérée de son nombre d'emplois supérieur au regard du SCoT et de la France en enregistrant +65,8%.



LES ENJEUX TERRITORIAUX

Comment développer l'attractivité et la compétitivité économiques du territoire pour conforter son rayonnement ?

- Quelle stratégie de développement économique définir pour créer de l'emploi pérenne sur le territoire ?
- Comment créer de l'activité avec des dessertes optimales et la création de hub d'échanges ?
- Quelle stratégie de développement économique définir pour accueillir de nouvelles entreprises, conforter les activités présentes et créer de l'emploi qui soit en cohérence avec une gestion optimale et durable du foncier économique ?
- Comment favoriser la concentration d'activités pour rationaliser les flux de transports de marchandises ?

Quels sont les leviers mobilisables pour renforcer les spécificités économiques locales (notamment agroindustrielles) et poursuivre le développement de l'économie présentielle ?

- Comment gérer territorialement l'offre d'emplois et les compétences liées aux évolutions sociodémographiques ?
- Comment aménager les entrées de ville en lien avec les parcs d'activités ?
- Comment réintroduire de la mixité activité/habitat sur les parcs d'activités (dents creuses, mutations du bâti ...) sur certains secteurs identifiés ?
- Comment mettre en avant les ressources du territoire pour une « croissance verte » ? (filière, habitat, toutes thématiques)

Comment assurer un développement économe de l'espace en matière de développement économique ?

- Comment favoriser la concentration d'activités pour rationaliser les flux de transports de marchandises ?
- Comment reconquérir les friches et les zones interstitielles ... ?
- Comment créer de la solidarité en matière de planification et d'aménagement du territoire ?

Une activité économique essentielle et identitaire

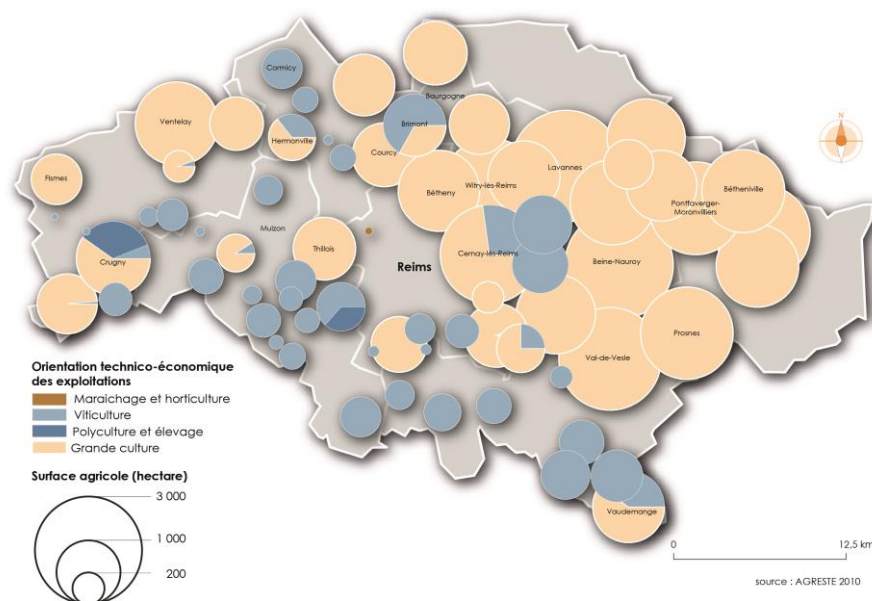
Dans le cadre d'un SCoT, la gestion de l'espace agricole fait partie intégrante d'une politique d'aménagement équilibré du territoire. L'aire du SCoT rémois étant largement dominée par des espaces ruraux, l'agriculture représente une activité économique essentielle et constitue l'une des composantes identitaires du territoire.

En 2010, l'agriculture compte 2 499 emplois au lieu de travail soit 1,9% de l'ensemble des emplois du territoire. La part des emplois agricoles est en léger recul sur la dernière période intercensitaire et enregistre -0,4% soit une perte de 290 emplois au lieu de travail.

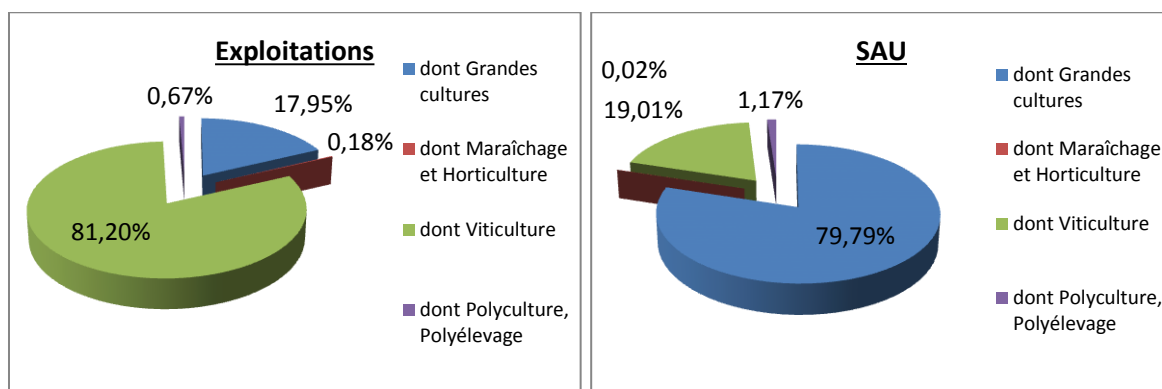
Parmi ces emplois agricoles, 43,9% sont des emplois salariés et il représente ainsi 2% de l'emploi salarié total du territoire. L'agriculture est un secteur important de la structure économique du bassin rémois, il constitue d'ailleurs l'une des spécificités locale du territoire par rapport au niveau national en enregistrant un indice de spécificité de 1,55 pour l'année 2010.

L'agriculture est également présente au travers de l'agro-industrie avec la champagnisation et la culture des céréales, betteraves,... (Cf. agro-industrie).

L'orientation technico-économique des exploitations du territoire révèle qu'elles sont majoritairement tournées vers la viticulture alors qu'en termes de SAU ce sont les grandes cultures qui dominent très largement.



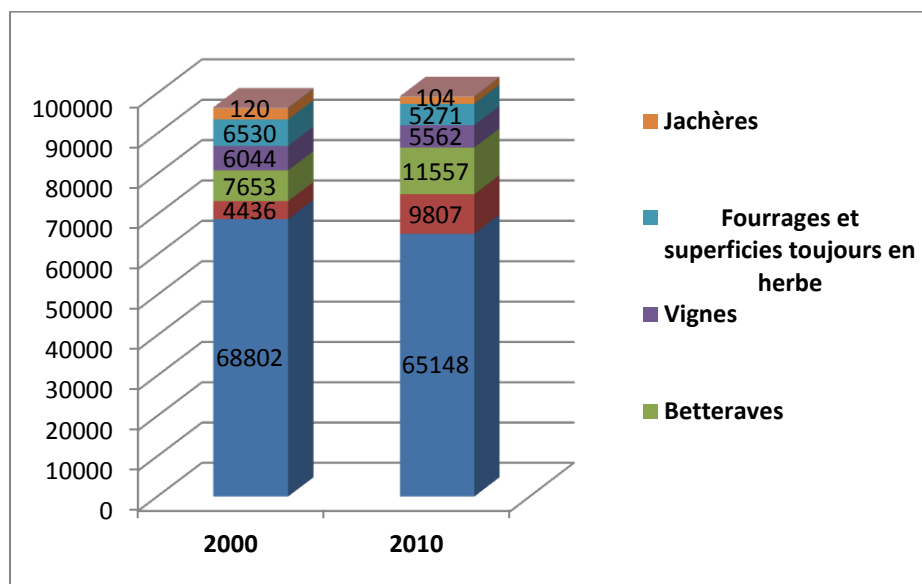
Cela traduit que la viticulture est secteur constitué de nombreuses petites exploitations avec de petites SAU alors que le secteur des grandes cultures se caractérise quant à lui par un faible nombre d'exploitations assurant la mise en culture de grandes surfaces agricoles.



Un territoire producteur

Une diversité des productions végétales

Le territoire du SCoT est un secteur agricole riche par la diversité de ses productions liées au végétal, à l'animal et à la viticulture. Le territoire est marqué par un paysage rural avec une occupation du sol par les terres arables de 76%. Les cultures céréalières et betteravières dominent. On note la présence de vignes sur les coteaux de la Vesle, de l'Ardre et de la Loire. Ce paysage est contrasté par un important pôle urbain et industriel situé le long de la Vesle au niveau de l'agglomération rémoise.



D'autres pôles industriels importants sont également implantés sur la Suipe au niveau de Bazancourt. L'industrie est notamment caractérisée par de l'agro-alimentaire (sucreries, maisons de champagne,...).

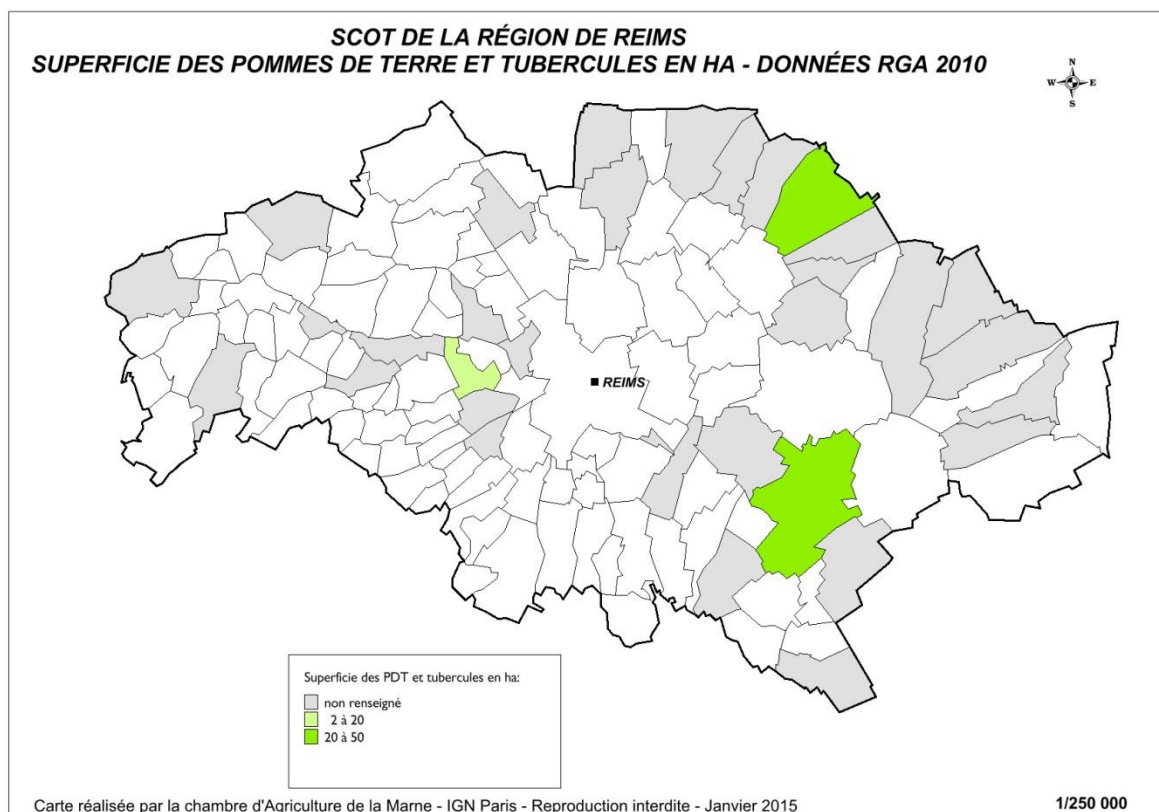
La structure de la production du végétal a évolué depuis 1988. En effet, sur la dernière période intercensitaire, le bassin rémois enregistre une progression de la surface de culture liée à la production de betteraves et de colza/tournesol/oléagineux, cette dernière a plus que doublé en 10 ans. A contrario, la surface destinée à la culture du blé tendre, de l'orge et des vignes baisse sur cette même période. La surface de production dédiée à la culture végétale enregistre un recul de 4% entre 2000 et 2010.

Les productions végétales se caractérisent par des cultures à forte valeur ajoutée en lien avec l'agroalimentaire (la culture de la betterave est liée à la présence de Cristal Union, celle des céréales à la présence de Champagne Céréales et de Chamtor industrie et celles de la vigne avec les maisons de champagne).

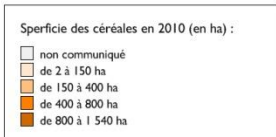
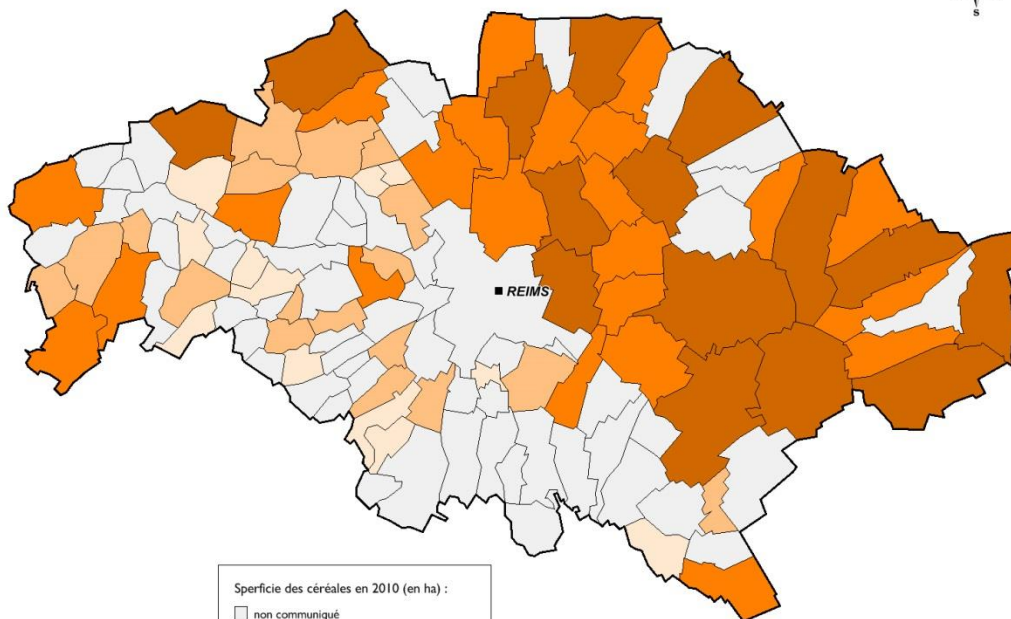
Après un fort repli de la production animale depuis 1988, le territoire connaît un regain à partir des années 2000. En effet, la production animale est en hausse sur le territoire depuis 2000 de 24,3% et atteint près 12 000 unités de gros bétail en 2010. La production animale du territoire est essentiellement tournée vers la production de bovins et de vaches.

Un territoire marqué par le vignoble et les grandes cultures

Les différentes cartes font ressortir que l'est du territoire est tourné principalement vers les **grandes cultures** (pommes de terre, betteraves sucrières, céréales).



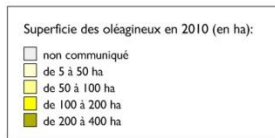
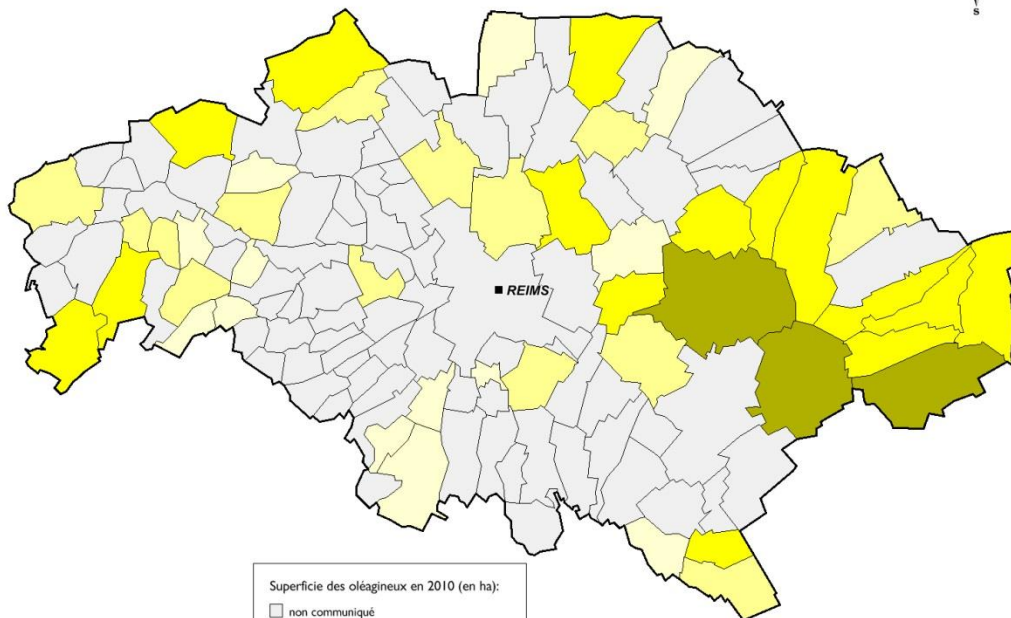
SCOT DE LA RÉGION DE REIMS
SUPERFICIE DES CÉRÉALES EN HA - DONNÉES RGA 2010



Carte réalisée par la chambre d'Agriculture de la Marne - IGN Paris - Reproduction interdite - Janvier 2015

1/250 000

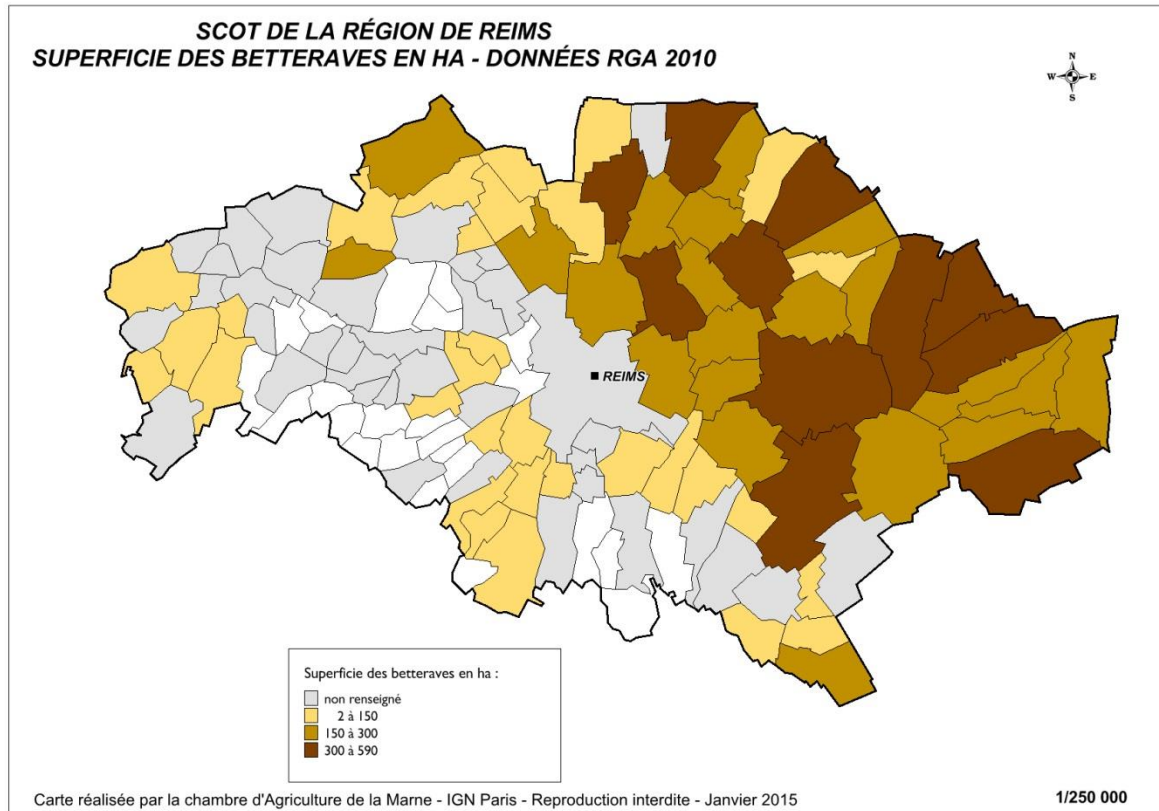
SCOT DE LA RÉGION DE REIMS
SUPERFICIE DES OLÉAGINEUX EN HA - DONNÉES RGA 2010



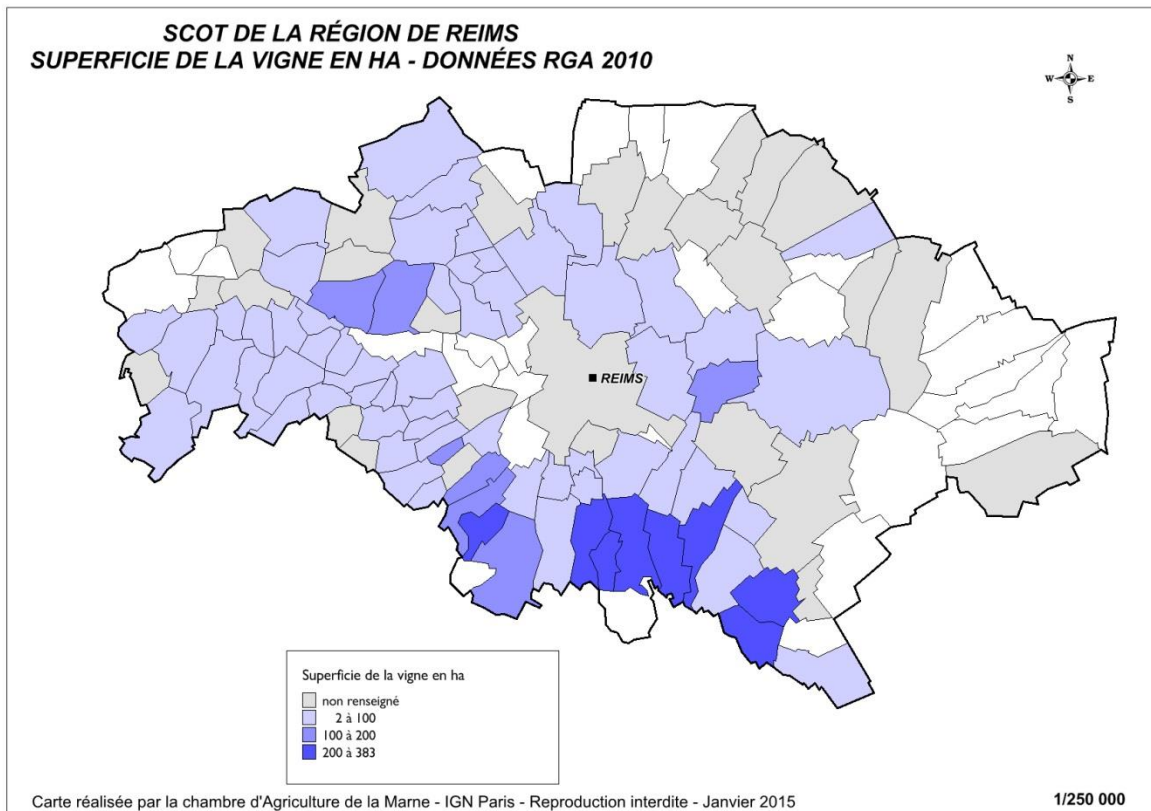
Carte réalisée par la chambre d'Agriculture de la Marne - IGN Paris - Reproduction interdite - Janvier 2015

1/250 000

La culture de la **betterave** est marquée par la circulation importante de camions qu'elle génère. Elle est le corollaire inévitable de l'activité de production du sucre. De bonnes conditions de circulation des poids lourds doivent donc être maintenues dans le territoire. À l'échelle communale, le matériel agricole peut parfois rencontrer des difficultés d'accès ou de circulation. Il convient donc de bien prendre en compte les caractéristiques agricoles en prévoyant les extensions urbaines.



L'ouest est marqué par la présence du **vignoble** de Champagne. Bien que particulièrement visible au moment des vendanges, l'activité viticole est ponctuée de pics tout au long de l'année : taille des ceps en hiver, entretien au printemps et en été (ébourgeonnage, relevage, palissage et rognage) et vendanges en automne. Les travaux manuels étant encore très présents en viticulture, ce secteur emploie une main d'œuvre nombreuse en milieu rural.



La seule **qualité agronomique des sols** n'est pas suffisante à définir l'importance d'une terre. Il convient de prendre en compte également la présence d'unités de transformation locales à proximité de l'exploitation agricole, la zone d'appellation d'origine contrôlée Champagne, l'accès à l'eau (maraîchage), la formation/spécialisation des agriculteurs dans des cultures spécifiques, la présence d'équipements (matériel agricole, irrigation, drainage...) qui ne sont rentabilisés qu'après une certaine période et ne sont valables que pour une surface minimale.

Chaque diminution de surface fragilise l'exploitation dans son ensemble et contribue à affaiblir la filière également.

Un territoire à vocation secondaire d'élevage

L'activité d'élevage est présente sur tout le territoire du SCOT2R et tous les types d'élevage y sont présents.

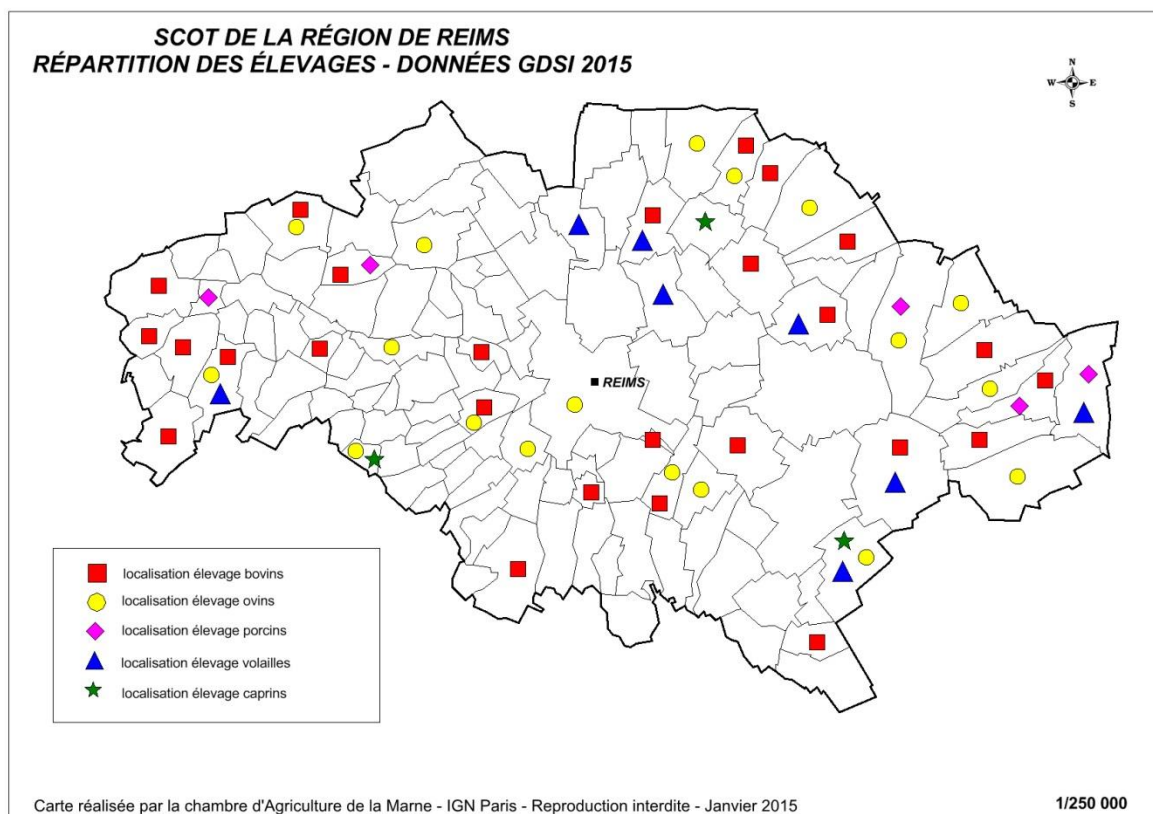
Le développement d'élevages sur les exploitations de polyculture est souvent synonyme d'emploi salarié. En effet, cette activité apporte de la valeur ajoutée à l'exploitation sans agrandir nécessairement la surface exploitée. Mais elle nécessite néanmoins une main d'œuvre quotidienne. Un atelier d'élevage permet de consolider de nouvelles installations de jeunes sur le territoire.

Actuellement, des projets voient le jour en élevage de jeunes bovins. Ces projets sont en lien avec les acteurs économiques locaux, par exemple le groupe coopératif « EMC2 élevage » dont un des centres de commercialisation est basé à Reims et rayonne dans les régions voisines.

L'élevage avicole est également dynamique avec des opérateurs bien implantés, qui nécessite de développer la production du bassin pour optimiser l'approvisionnement. Ainsi, l'abattoir « Les

éleveurs de Champagne » à Caurel, servant également d'atelier de découpe en volailles a la possibilité d'accroître son activité pour répondre à de nouveaux débouchés.

La filière avicole marnaise possède également un atout par la présence de gros centres de conditionnements d'œufs. Ces derniers ont développé par exemple une filière étiquetée en rayon œuf de Champagne-Ardenne. Tous les types de production existent dans la zone : standard, certifié, label rouge, fermier et répondent ainsi aux orientations du marché.



L'épandage, une pratique observée sur une large part des terres agricoles

Pour que l'épandage apporte une réelle solution différente de l'incinération ou de l'enfouissement des déchets, il doit être pratiqué dans des conditions techniques irréprochables.

Ces conditions doivent garantir une l'efficacité agronomique au niveau des sols (prise en compte de l'apport d'éléments fertilisants) et l'innocuité des produits issus des cultures vis-à-vis des utilisateurs et des consommateurs.

À l'exception du camp de Moronvilliers, les sols agricoles du Pays de Reims reçoivent des effluents provenant des stations d'épuration des eaux usées (boues urbaines), des industries agro-alimentaires et des élevages hors sol.

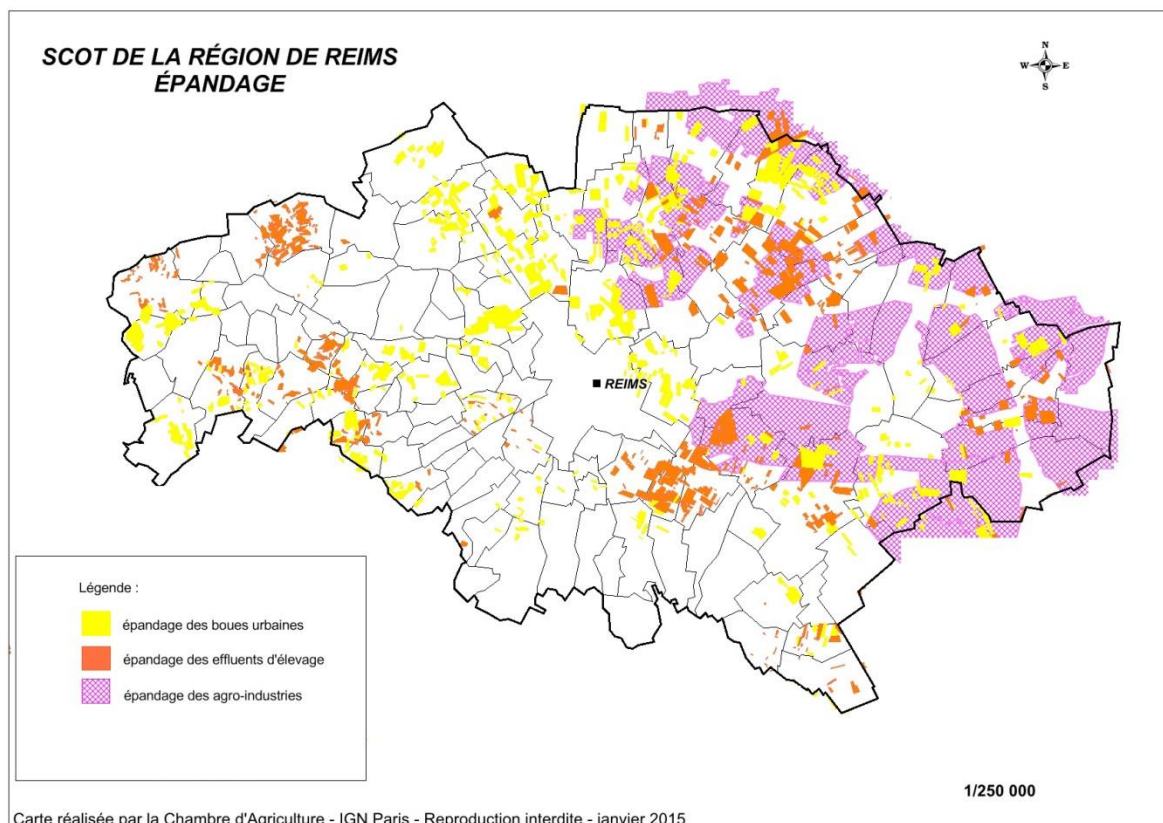
Ces pratiques sont strictement encadrées afin d'éviter un excédent d'azote ou de phosphore susceptible d'entraîner une pollution de l'eau et de préserver la structure des sols. En outre, la définition des plans d'épandage fait l'objet d'études préalables approfondies. Les préconisations d'épandage permettent ainsi une adaptation en matière de dosage, de fréquence et de période des

apports. Certaines stations d'épuration, comme celle de la communauté d'agglomération de Reims, ont choisi la filière des boues chaulées.

Les boues pâteuses chaulées sont plus concentrées (économies de transport) stabilisées (moins odorante) et ont une meilleure tenue en tas ce qui permet leur stockage sur les plateformes aménagées. Reims possède la plus importante station d'épuration du département. Elle produit les 2/3 des boues urbaines de la Marne. Son rayon d'épandage excède le simple pays rémois.

L'épandage des boues d'agro-industrie se fait sur des surfaces très étendues. Il se concentre autour des sites de Sillery et de Bazancourt (pôle IAR) car l'épandage de ce type d'effluents nécessite l'installation de réseaux enfouis très coûteux. Ces épandages sont donc situés sur la partie est du pays de Reims.

L'épandage des boues urbaines est réparti dans l'ensemble du territoire du SCOT2R. Rappelons que si l'épandage des boues peut causer des désagréments olfactifs ponctuels, il permet surtout la valorisation agronomique du déchet du traitement des eaux usées produites par les zones habitées.



Une baisse continue de la Surface Agricole Utile

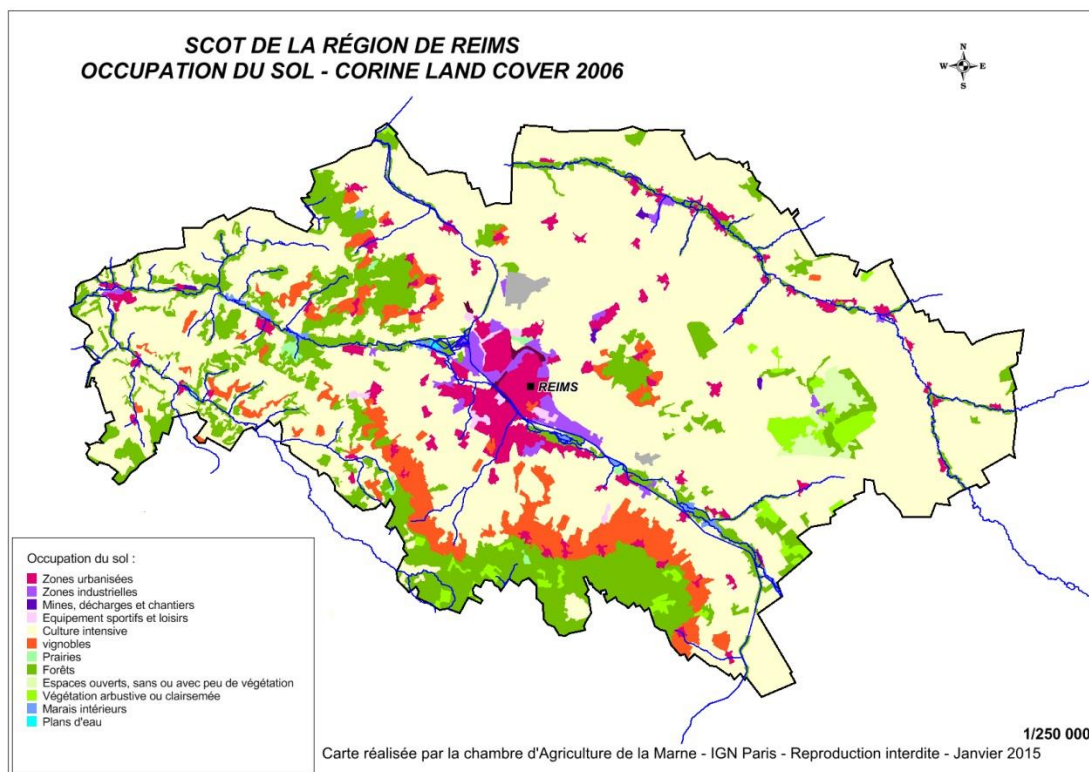
Pour mémoire, la surface agricole utile (SAU) est un concept statistique qui permet d'évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle est composée des terres arables (cultures maraîchères, grandes cultures, prairies artificielles, jachères...), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes) des vignes et des vergers. Les bois et forêts ne sont pas inclus.

La consécration du potentiel agronomique de la Champagne crayeuse est récente. À partir des années cinquante, sous l'effet de la mécanisation, de la fertilisation, des remembrements, de la formation et du savoir-faire des exploitants, la Champagne crayeuse devient un territoire agricole d'excellence.

Le développement du système coopératif, associé à un syndicalisme influent, a également contribué au développement de filières agro-industrielles régionales qui figurent en têtes des classements mondiaux. Certains équipements du territoire du SCOT de la région de Reims comme les sucreries de Sillery et de Bazancourt ou le site de déshydratation de luzerne de Pontfaverger-Moronvilliers rayonnent sur un large périmètre.

Le développement de la bioraffinerie et des biotechnologies industrielles, appuyée par les activités de recherche dans le cadre du pôle de compétitivité à vocation mondiale « industries et agro-ressources » renforce encore cette vocation agro-industrielle du territoire.

L'importance de l'agriculture dans le territoire se traduit en matière d'occupation du sol par une surface agricole utile (SAU) couvrant près de 66,5% du territoire loin devant la SAU de la région Champagne Ardenne (60,5%) et celle de la France (53%) mais un peu inférieure à celle de la Marne (68%). Au sein du pays, l'essentiel est aujourd'hui représenté par les terres arables et les terrains d'AOC Champagne.



La SAU représente 66,5% du territoire soit 86 551 hectares en 2010. Elle reste supérieure à la moyenne régionale, ce qui caractérise un territoire marqué par la forte présence du rural et plus précisément de l'agriculture et de la viticulture constituant les deux activités emblématiques. En effet, la ruralité domine le territoire du SCoT et reste fortement présente autour du centre urbain que constitue l'Agglomération rémoise.

Entre 1988 et 2010, la SAU a reculé de 5,1% sur le territoire du SCoT soit -4 641 ha alors que dans le même temps, la région voyait sa SAU diminuer de 1,4% (-21 963 ha). Au niveau national, la SAU a baissé de 5,6% (-1 660 847 ha) entre 1988 et 2010.

Sur le bassin rémois, la baisse de la SAU en nombre d'hectares est plus prononcée sur l'Agglomération rémoise (-15,7%), sur les Rives de la Suippe (-7,6%) et sur Vesle Coteaux de la Montagne de Reims (-7,9%) alors que les communautés de communes du Nord Champenois et de Beine Bourgogne enregistrent respectivement une hausse de leur SAU de 6,6 % (Cauroy-lès-Hermonville, Villers-Franqueux) et 1,1% (Lavanne et Bourgogne).

A l'échelle de l'Agglomération rémoise, le repli de la SAU est majoritairement observé sur la commune de Reims. Dans l'EPCI Rives de la Suippe, les communes enregistrant une forte baisse sont Prosnes, Saint-Masmes, Dontrien.

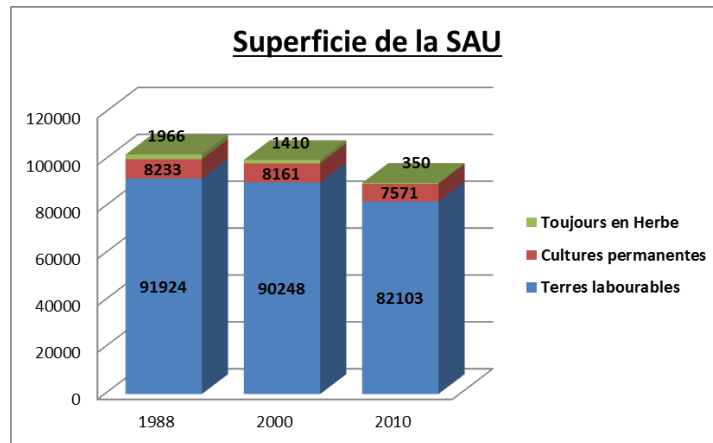
Cette baisse reflète une pression urbaine latente et une déprise agricole dans certaines zones géographiques du SCoT. Ce recul de la SAU traduit l'intensité du phénomène de périurbanisation et de l'étalement urbain. On constate un changement de vocation important des sols au profit des espaces artificialisés : habitat, zones d'activités, infrastructures. En 15 ans, ce sont 367 hectares de terres agricoles qui ont été consommés au profit de zones industrielles et commerciales. Au fil des années, on observe une accélération de la consommation des terres agricoles : on consomme en 5 ans ce que l'on consommait auparavant en 10 ans.

	1990	2000	2006
Zones industrielles et commerciales (hectares)	1525	1708	1892

Cette baisse de la SAU entraîne une diminution et un morcellement des terres agricoles qui participent à la fragilisation de la viabilité économique des exploitations.

Entre 1988 et 2010, sur le territoire du SCoT, la superficie des terres labourables, des cultures permanentes et des surfaces toujours en herbe a diminué. La surface toujours en herbe est celle qui enregistre le taux de variation négatif le plus important et trouve son explication dans le recul progressif de l'élevage (-76,2% entre 1988 et 2010) sous la pression des mutations économiques et des contraintes environnementales.

Sur cette même période, les surfaces dédiées des terres labourables et des cultures permanentes dans la SAU diminuent respectivement de 8,7 points et de 12,9 points.



L'évolution du nombre d'exploitation agricole

Les deux cartes font apparaître trois informations : les communes qui ont vu le nombre d'exploitation augmenter, celles qui ont vu le nombre d'exploitation diminuer et les communes pour lesquelles nous n'avons aucune information.

Le secret statistique qui touche ces communes est une information en soi : dans ces communes, il y a de trois exploitations ou moins qui entrent dans la catégorie visée (exploitation de moins de vingt hectares ou de plus de vingt hectares).

Cette information permet de séparer grossièrement le territoire du SCOT2R en deux par une ligne partant du nord-ouest pour aller au sud-est (Bouvancourt-Reims-Vaudemange).

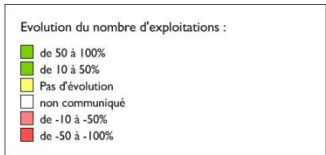
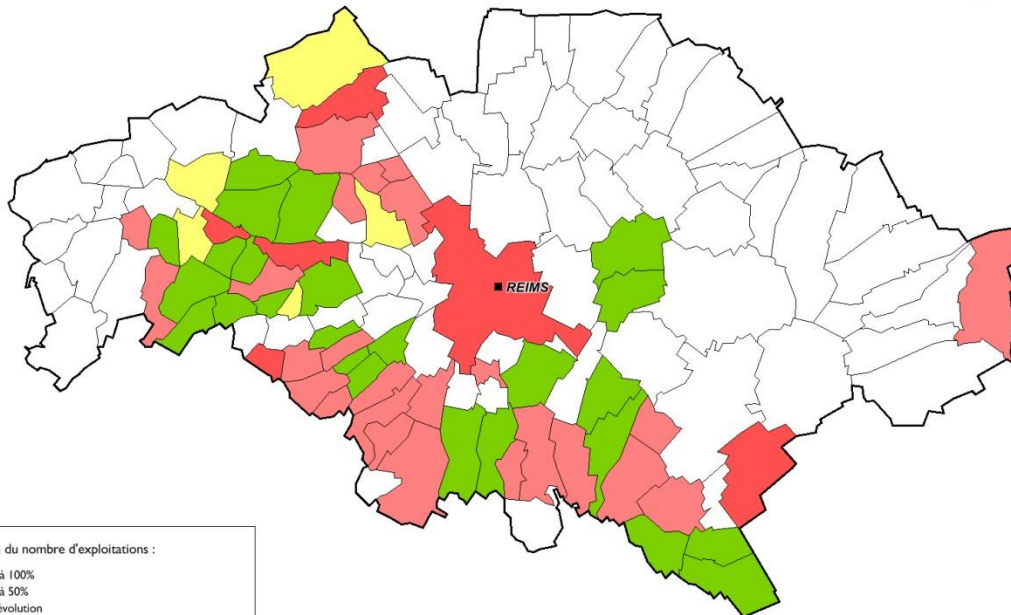
À l'ouest de cette ligne se trouvent majoritairement des exploitations viticoles tandis qu'à l'est se trouvent les exploitations de grandes cultures.

Évolution du nombre d'exploitation :

Pour les deux types d'exploitation, la situation est très partagée. Dans la majorité des cas, le nombre des exploitations diminue, mais une proportion non négligeable de communes garde un nombre équivalent d'exploitation ou le voit augmenter.

Il convient donc de nuancer, dans ce territoire, le constat généralement admis de la baisse globale du nombre d'exploitation.

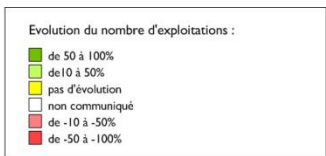
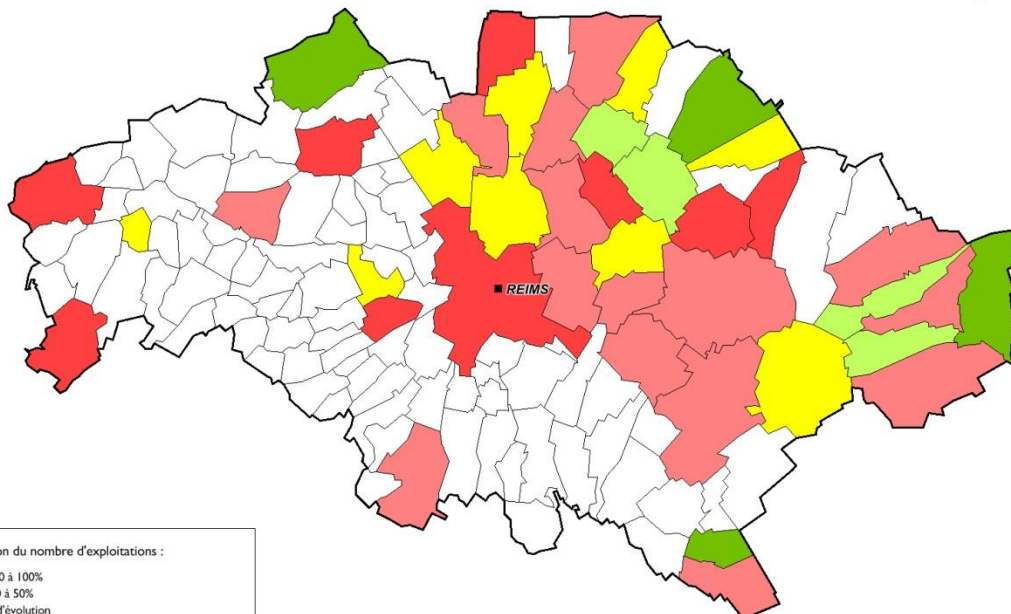
SCOT DE LA RÉGION DE REIMS
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS DE - 20HA ENTRE 2000 ET 2010
DONNÉES RGA 2010



Carte réalisée par la chambre d'Agriculture de la Marne - IGN Paris - Reproduction interdite - Janvier 2015

1/250 000

SCOT DE LA RÉGION DE REIMS
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS DE + 20HA ENTRE 2000 ET 2010
DONNÉES RGA 2010



Carte réalisée par la chambre d'Agriculture de la Marne - IGN Paris - Reproduction interdite - Janvier 2015

1/250 000

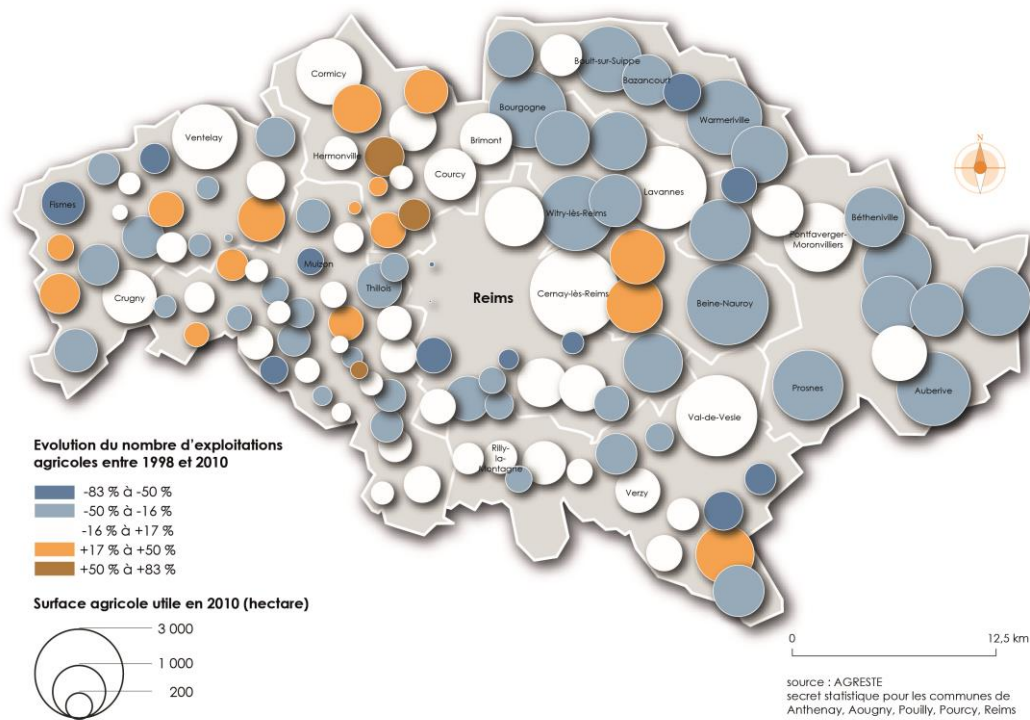
Une augmentation de la taille moyenne des exploitations

En 2010, le territoire compte 3 171 exploitations agricoles soit une baisse de 13% par rapport à 1988 (-473 exploitations). Ce chiffre est en constante diminution depuis 1988. Cette tendance est plus accentuée au niveau régional avec une baisse de 30,7% sur cette même période.

Les disparitions d'exploitations sont essentiellement liées à une recherche croissante de productivité. Le renforcement des contraintes environnementales et des obligations de mise aux normes des exploitations ont eu un effet accélérateur sur les fermetures des petites exploitations.

Corrélativement à la baisse du nombre d'exploitations, la taille moyenne des exploitations agricoles a progressé depuis 1988 de 9,1% et atteint les 27,2 hectares en 2010. Néanmoins, le territoire compte une taille moyenne des exploitations bien inférieure à celle observée au niveau régional (62 ha). Les petites exploitations disparaissent pour laisser place à des établissements plus importants et les terres les moins rentables sont abandonnées.

Les exploitations les plus importantes se situent dans les Rives de la Suippe, la Vallée de la Suippe, Beine Bourgogne, elles accueillent les grandes cultures.



Sur la question de la taille des exploitations, ce qui est important ce n'est pas tant la surface de l'exploitation qui compte mais la production de cultures à haute valeur ajoutée est importante.

Du fait d'un historique de quota betteravier important, le nord rémois a gardé plus longtemps que d'autres secteurs des exploitations à taille plus réduite. Le nord rémois s'est restructuré plus tardivement que le reste de la Champagne crayeuse. C'est pourquoi nous observons cette

augmentation de la surface moyenne des exploitations qui est encore forte sur la période étudiée (2000-2010) sur le territoire.

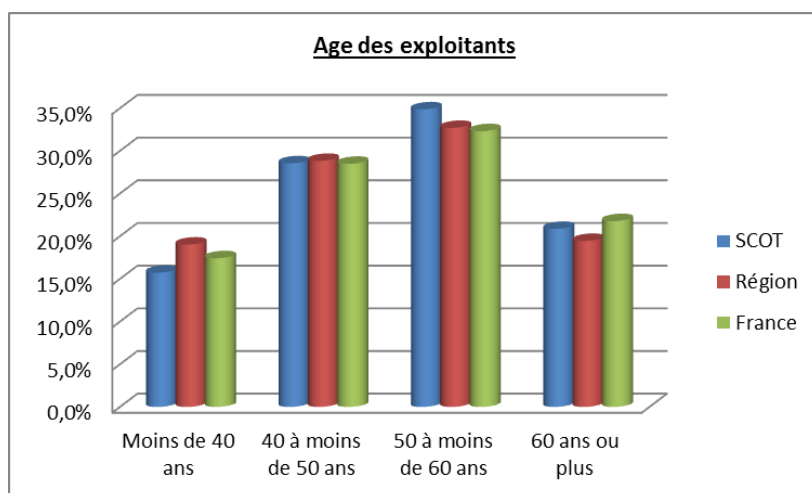
La faiblesse relative de la taille de l'exploitation a été compensée par le passé par la culture à haute valeur ajoutée (pommes de terre et betteraves sucrières) sur des marchés qui étaient porteurs.

Une démographie agricole en diminution

Un certain vieillissement des chefs d'exploitation

On observe un vieillissement des chefs exploitants ou premier co-exploitants. En effet, selon le recensement 2010, les exploitants de moins de 40 ans représentent près de 16% des effectifs contre 29% en 2000. La classe d'âge de 50 à moins de 60 ans reste la plus importante (35%). Seulement 1 agriculteur sur 6 se situe dans la classe d'âge des moins de 40 ans,

Cela pose la question de la problématique qui succédera aux exploitants âgés de 50 ans et plus. En 2010, près de la moitié des exploitations sont concernées par cette problématique, 30% d'entre elles disposent d'ores et déjà d'un reprenneur et 21,1% sont des exploitations sans successeur ou inconnu.



Le territoire du SCOT compte une part des moins de 40 ans inférieure à celle observée aux niveaux régional et national ainsi qu'une surreprésentation des exploitants de 60 ans ou plus par rapport à la moyenne nationale.

Une concentration des structures agricoles et des emplois agricoles moins dominés par les actifs familiaux

Même si les exploitations individuelles demeurent le statut des exploitations le plus répandu sur le territoire, on constate un mouvement de professionnalisation de l'emploi agricole à travers le développement des Entreprises de Travaux agricoles et du Service de Remplacement Agricole (EARL).

Sur la dernière période intercensitaire, ces EARL ont presque doublé, particulièrement celle avec chef d'exploitant seul, elles permettent de s'associer et/ou de regrouper des exploitations en offrant des avantages fiscaux.

La concentration des exploitations agricoles s'est accompagnée d'une baisse des actifs agricoles : - 7,1% entre 2000 et 2010. Ceux-ci restent dominés par les chefs d'exploitation et co-exploitants, cependant on note sur cette même période, une baisse de la part de la main d'œuvre familiale dans l'emploi agricole (-4,7%) au profit de la main d'œuvre salariée (+0,3%).

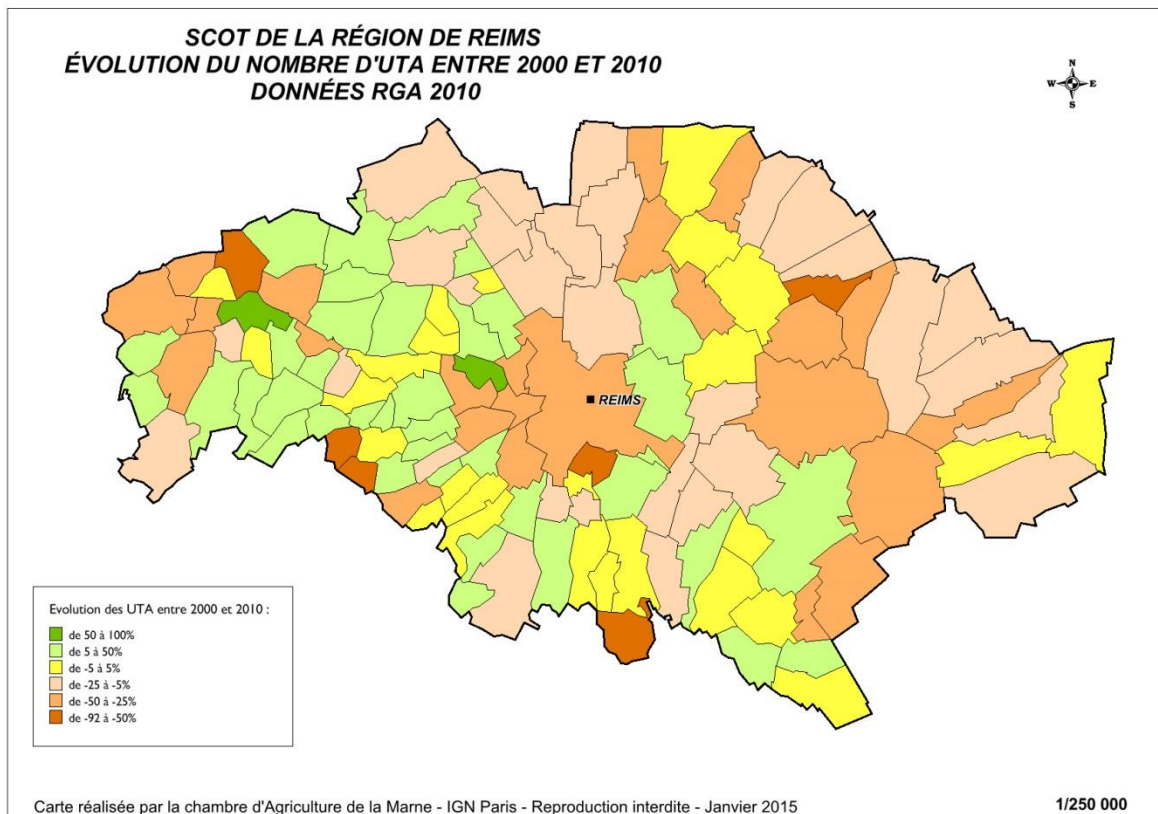
Catégories d'actifs	2010	2000	Evolution nombre en	Variation en %
Chefs d'exploitation et co-exploitants	3676	3665	11	0,3%
Conjoints non co-exploitants actifs sur l'exploitation	656	970	-314	-32,4%
Autres actifs familiaux	153	192	-39	-20,3%
Salariés permanents hors famille	1232	1329	-97	-7,3%
Total	5717	6156	-439	-7,1%

Cela se reflète également à travers les Unités de Travail Annuel puisque la part des actifs familiaux dans les UTA est en baisse entre 2000 et 2010 tandis que celle des exploitants et des co-exploitants progresse. Le bassin rémois compte 5 459 UTA en 2010, leur nombre est en constante diminution depuis 1988. En effet, le territoire enregistre une perte de 27,5% soit -2 074. Le repli est plus fort sur la période 1988-2000 que sur la dernière décennie. Cette tendance est liée au progrès de modernisation de l'agriculture qui réalise davantage d'investissements productifs pour automatiser certaines tâches agricoles.

En conclusion, les questions agricoles doivent être abordées dans les SCoT sous deux angles différents, qui méritent d'être distingués : celui de l'espace agricole comme structurant le territoire avec sa dimension multifonctionnelle qui croise le paysage, l'identité, l'environnement, les loisirs... et celui de l'agriculture comme activité économique par la préservation des terres agricoles, la pérennisation des exploitations agricoles, la reconversion de friches ou terres improductifs en espaces productifs pour l'alimentation (jardins familiaux,...).

Des territoires à l'évolution contrastée en matière d'UTA

Définition de l'UTA par l'INSEE : L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni dans chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.



Cette carte fait apparaître que la partie ouest du territoire voit plutôt une augmentation des UTA alors que la partie est voit plutôt une diminution. Le partage du territoire correspond à la répartition des modes de culture.

La partie viticole (à l'ouest) est plus demandeuse en main d'œuvre tout au long de l'année (taille, palissage, vendanges...) que ne le sont les grandes cultures, bien mécanisées, de l'est du territoire.

Il est important de constater cependant qu'entre 2000 et 2010 le nombre total d'UTA, reflétant le volume de travail agricole, n'a que très peu diminué : -1,55 % en 10 ans.

Et il est important de souligner que, sur la même période de temps et le même territoire, la diminution du volume de travail est *deux fois moindre* que celle de la surface agricole utilisée (-3,08%).

À titre de comparaison, la quantité d'UTA dans le département a également évolué à la baisse entre 2000 et 2010 (-0,25%) mais, là aussi, moins fortement que la SAU du département entier (-0,78%).

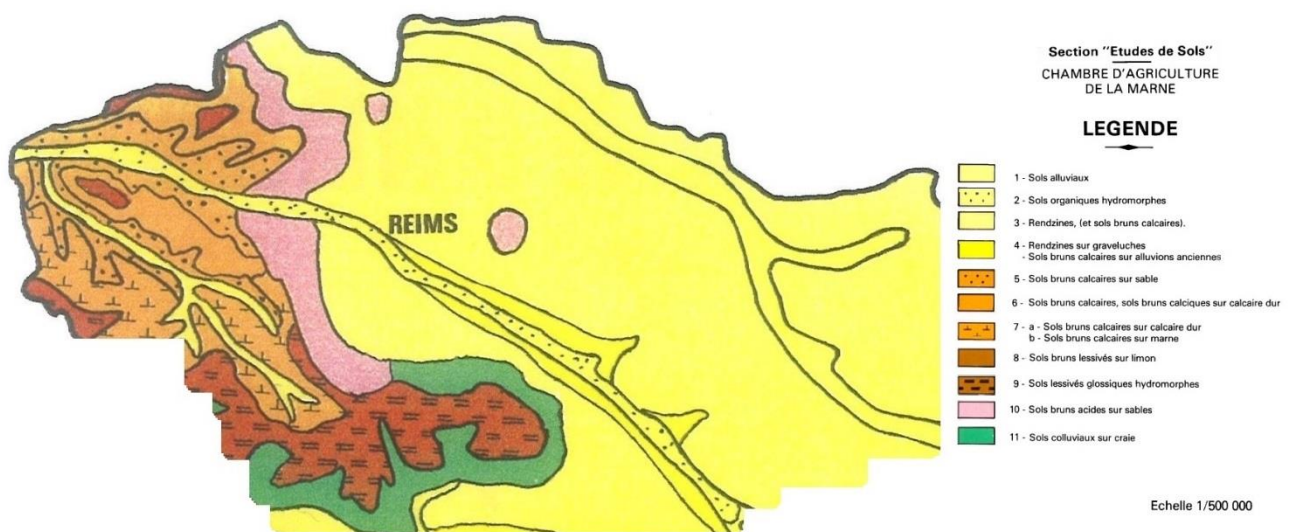
La préservation du potentiel agronomique

Du XVIIIème au XIXème siècle, la région passe d'une vaste zone dénudée, sillonnée seulement par les coulées verdoyantes des bords de rivières, à une forêt que les cultures autour des villages trouent de clairières. Son intérêt sylvicole est médiocre car les pins sylvestres et noirs d'Autriche croissent difficilement.

Le Pays Rémois s'est singularisé par un dynamisme plus grand, au moins pour la période allant des années 1880 à la Seconde Guerre Mondiale. La Champagne du Nord (celle de Reims) suivait une destinée à part, plus proche de la Picardie que du restant de la région. Des facteurs naturels expliquent cette différence : une couverture arable ici plus fournie et un substratum différent (une craie plus tendre que celle de la Champagne crayeuse).

À partir de 1950, le déboisement des pins est entrepris, non pour recréer les antiques savarts et triaux, mais pour mettre en valeur ces terres. L'utilisation des engrais minéraux a permis de lever les facteurs limitants naturellement la production agricole.

Des sols à potentiels



La carte des sols du département (dont un extrait figure ci-dessus) a été établie à partir des études pédologiques existantes et des travaux réalisés par la section « étude des sols » du service d'études de la chambre d'agriculture de la Marne ; les régions pour lesquelles les données étaient insuffisantes ont fait l'objet de prospections complémentaires.

Chaque type de sol cartographié fait l'objet d'une description où l'accent a été mis sur les propriétés agronomiques plutôt que sur les caractéristiques pédologiques proprement dites.

Les sols alluviaux

Ils occupent les fonds de vallée de tous les cours d'eau et sont formés sur les alluvions récentes.

Du fait d'un débit plus important aux périodes glaciaires, les vallées des plus petits cours d'eau sont aujourd'hui surdimensionnées, comme celle de la Vesle. Les alluvions sont constituées par une majorité de cailloutis de craie mélangés avec des fragments de silex noirs et parfois quelques graviers de calcaire jurassique. Le matériau crayeux est en grande partie repris des dépôts de pente appelés « graveluches ».

La majeure partie de ces alluvions récentes sont fortement calcaires et les sols qui en dérivent présentent des taux élevés de calcaire actif ce qui n'apparaît que comme une contrainte mineure face au facteur limitant principal dû à l'excès d'eau.

Les sols organiques hydromorphes

Dans certaines vallées où l'engorgement par l'eau est permanent se sont développés des sols tourbeux.

La principale zone de ce type est la majeure partie de la vallée de la Vesle. La mise en valeur agricole des tourbes est difficile.

Les rendzines et sols bruns calcaires

Les sols sur craie (les rendzines principalement et les sols bruns calcaires) occupent plus de 60% du territoire du SCOT2R.

Les rendzines sont des sols peu profonds, riches en calcaire, faciles à travailler qui se ressuient rapidement et ont une bonne alimentation en eau grâce au pouvoir de rétention élevé de la craie. En effet, dans ces sols superficiels, la réserve hydrique est renouvelée grâce à la continuité capillaire de l'eau dans les matériaux crayeux entre la nappe et la surface du sol.

La forte teneur en calcaire actif peut faire apparaître des problèmes de fertilisation (insolubilisation de phosphore et de certains oligo-éléments) et provoquer des chloroses sur les plantes sensibles (pêcher, certains porte-greffes de la vigne). Les rendzines de couleur très claire se réchauffent difficilement d'où de graves problèmes pour le maïs.

Les fonds de vallée sèche sont occupés par des sols de même type mais plus profonds développés dans des matériaux colluvionnés. Localement, sur des dépôts de limon se sont formés des sols bruns calcaires plus profonds, à teneur moins élevée en calcaire. Ces sols qui sont plus colorés sont plus fréquents dans le bassin de Reims que sur l'ensemble de la Champagne Crayeuse.

Les sols bruns calcaires sur alluvions anciennes et rendzines sur graveluche

Sur les terrasses d'alluvions anciennes se sont développés des sols du type sol brun calcaire qui présentent des caractéristiques variables selon la granulométrie et l'épaisseur des matériaux alluviaux.

Les alluvions les plus fines et épaisses donnent de bons sols de culture pouvant convenir au maraîchage. Lorsque les alluvions sont plus grossières, les sols ont de plus faibles réserves en eau et deviennent plus sensibles à la sécheresse.

Sur des dépôts de graveluche (graviers de craie indurée) se sont développées des rendzines semblables aux rendzines sur craie mais plus profondes. En revanche, les terres reposant sur graveluches ont une faible réserve hydrique et réagissent très vite au manque d'eau.

Les sols bruns calcaires sur sable

Ces sols sont développés sur les sables de l'Yprésien qui affleurent sur les versants des vallées de l'Ardre et de la Vesle ainsi que sur des produits de remaniement provenant des couches supérieures. Leur teneur en sable leur donne une faible réserve hydrique et une faible richesse naturelle. Cette teneur en sable permet cependant un réchauffement plus rapide au printemps. Ils sont profonds et favorables à la culture de légumes avec irrigation (asperges).

Dans les zones où des produits de remaniement ont coulé sur les sables, les sols sont moins pauvres et permettent la culture des céréales et des betteraves.

La vigne est cultivée dans les secteurs à exposition favorable.

Les sols bruns calcaires sur calcaire dur

Ces sols sont situés sur les plateaux du nord du Tardenois où affleure le calcaire du Lutétien.

Ils sont moyennement profonds mais en bordure de plateau leur profondeur diminue et la charge en cailloux augmente ce qui rend le travail du sol plus difficile. La bordure du plateau est constituée par une pente forte d'une complexité technique trop importante pour la production agricole traditionnelle. Mais pour les pentes situées à l'intérieur de l'AOC Champagne, les parcelles sont plantées de vignes.

Ces sols souffrent d'un manque de réserve en eau d'autant plus marqué que la profondeur est plus faible.

Les sols bruns calcaires sur calcaires durs / sols bruns calcaires sur marnes

L'Ardre a creusé sa vallée dans une alternance de calcaires durs et de marnes du Lutétien, du Bartonien et du Ludien.

Les sols sur calcaires durs présentent les mêmes caractéristiques que ceux décrits précédemment (n°6) avec une meilleure économie en eau due à la présence de niveaux imperméables de marnes.

Les sols sur marnes sont caractérisés par leur taux d'argile élevé ce qui les rends difficiles à travailler d'autant plus que les pentes sont moyennes à fortes. Cette situation sur pente favorise un bon écoulement de l'eau, toutefois les niveaux marneux donnent naissance à des sources qui créent localement des zones hydromorphes.

Les sols bruns lessivés sur limon

Les sols sont développés sur des dépôts de limon recouvrant une partie du plateau calcaire du Tardenois.

Ce sont des sols profonds, bien drainés à bonne capacité de rétention en eau. Ce sont d'excellents sols de grandes cultures qui n'occupent qu'une superficie limitée.

Les sols lessivés glossiques hydromorphes

Ces sols se sont développés dans des limons éoliens. Le processus de lessivage y est fort. Ce sont des sols du sud du Tardenois. Leur texture de surface est nettement limoneuse ; leur structure est instable ce qui les rend très sensibles à la battance. Ils présentent une hydromorphie importante. Au point de vue chimique, ce sont des sols acides et assez pauvres en éléments fertilisants.

Le drainage et l'apport d'amendements calcaires a souvent permis d'en faire des sols de culture de bonne valeur.

Ces sols étant très sensibles à l'érosion, il est fréquent que les horizons supérieurs limoneux aient été décapés faisant apparaître les horizons argileux sur lesquels se constituent des sols de type sol brun plus favorable à la culture malgré leur teneur en argile.

Les sols bruns acides sur sable

Ces sols sont développés sur les sables fins du Thanétien situés en piémont du plateau du Tardenois sur la craie.

Lorsqu'ils n'ont pas été mêlés à des produits de remaniement provenant des assises géologiques supérieures, des sables donnent naissance à des sols bruns acides pauvres à faible réserve en eau et dont la seule utilisation est la forêt.

Lorsqu'ils sont mêlés à des produits de remaniement, ils donnent de bons sols de culture du type sol brun calcaire, sols brun ou sol brun lessivé suivant l'importance et la nature des apports. Leur situation en piémont les fait convenir à la vigne qui y est largement répandue.

Les sols colluviaux sur craie

Ces sols sont situés sur la Cuesta qui limite des affleurements de terrains tertiaires et la plaine crayeuse.

Le sous-sol est constitué par la craie sur laquelle se sont déposés des matériaux provenant des assises tertiaires dans lesquels se sont développés des sols du type sol brun calcaire.

Mais cette côte étant le domaine de prédilection du vignoble champenois, les sols ont été modifiés par des apports de craie, d'argile, de tourbe, de lignite, de composts.

Les pentes sont moyennes à fortes, parfois excessives où même la culture de la vigne devient délicate.

La conciliation de l'urbanisme et de l'agriculture

L'évocation de l'histoire a permis de rappeler les évolutions, parfois oubliées, du paysage champenois. La plaine de Champagne a ainsi retrouvé son aspect originel (d'avant le XIX^{ème} siècle) de plaine à graminées.

Les champs de blé, d'orge, de pois, de colza, de betteraves et de luzerne occupent aujourd'hui plus de 80% des terres labourables. Et la vigne couvre les pentes de la Côte d'Île de France.

Par ailleurs, le remembrement a regroupé les anciennes parcelles en de grandes unités perpendiculaires aux vallées.

Il apparaît aujourd'hui que les sols les plus propices à l'aménagement urbain sont malheureusement aussi ceux qui offrent les meilleures aptitudes agricoles. Parmi ceux-ci, certains présentent un fort intérêt agricole au vu des critères et de la situation actuels.

Les lois ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) et LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt) ont enrichi le code de l'urbanisme au cours de l'année 2014. Le rapport de présentation doit maintenant expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur « un diagnostic établi au regard [...] des besoins répertoriés en matière [...] de préservation du potentiel agronomique [...] » (article L 122-1-2 du code de l'urbanisme).

Aussi, les espaces à bonne valeur agronomique couvrant l'essentiel des terres urbanisables des cent vingt-six communes du territoire du SCOT2R, il apparaît opportun d'identifier les espaces en fonction de leur fort intérêt agricole :

- Les **parcelles aux caractéristiques physiques particulières** (parcelle de grande surface, proche et bien localisée, de bonne qualité agronomique, possédant un chemin d'accès large et bien entretenu, facile à surveiller...)
- Les **parcelles disposant d'un équipement** (irrigation, drainage, bâtiment, projet de construction ou d'installation à venir : local de vente, de transformation, de stockage...).
- Les **parcelles propices à une culture particulière**. La portée des filières est grande dans le choix cultural. En conséquence, cela confère une grande valeur aux parcelles supportant une culture particulière (agriculture biologique, parcelles maraîchères, contrat avec une société, culture destinée à une sucrerie, à une usine de déshydratation...). Le cas le plus emblématique du territoire étant le vignoble champenois.
- Enfin, si l'agricole fournit l'agro-industrie et nourrit l'urbain, il réceptionne aussi les boues en retour. Les **parcelles concernées par les plans d'épandage** ou par les réseaux souterrains à proximité des unités de transformation des productions agricoles revêtent une grande importance.

Par ailleurs, les parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation sur un enjeu environnemental (mesure agro-environnementale) doivent être traitées spécifiquement.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Comment valoriser l'activité agricole en accord avec le principe d'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces ?**
- **Comment valoriser l'activité agroindustrielle comme vecteur local de développement économique ?**
- **Comment accompagner le développement de la filière agroindustrielle (amont et aval) ?**
- **Comment préserver la biomasse ?**
- **Comment faire de l'agriculture un levier de développement économique de l'agroindustrie ?**
- **Faut-il flécher des vocations sur certains secteurs pour participer à la préservation des espaces de production agricoles et viticoles ?**
- **Comment inciter au développement agricole et agroindustriel qui permettent la protection des ressources (terres, eau, biodiversité ...) ?**
- **Comment encourager la diversification des activités et productions raisonnées compatibles avec l'équilibre du territoire (agriculture périurbaine, agriculture de proximité, maraîchages, jardins familiaux et circuits courts ...) ?**
- **Comment maîtriser l'étalement urbain pour contrôler le mitage des terres urbaines et la consommation des espaces agricoles**
- **Comment accompagner la dynamique des filières grandes cultures et viticoles ?**
- **Comment appuyer les démarches de coopération ville – campagne : sensibilisation des publics urbains, éducation des jeunes, circuits de commercialisation courts ?**
- **Comment favoriser le maintien et le développement de circulations agricoles de qualité ?**
- **Comment ne pas obérer l'évolution de la zone d'appellation Champagne ?**

Un bassin d'emploi dense et diversifié

En 2010, 130 252 emplois au lieu de travail sont localisés dans le périmètre du SCoT (dont plus des 4/5 dans l'agglomération rémoise). Ces emplois se répartissent dans près de 11 500 établissements en 2010. Au regard notamment de sa capacité à répondre aux besoins quantitatifs de main d'œuvre et d'emploi sur le territoire (109 emplois pour 100 actifs occupés en 2010), le SCoT bénéficie d'un bassin d'emploi cohérent et dense.

Un système productif fortement tertiairisé et une sphère présentielle comme moteur premier

À l'instar de la France et de ses territoires, l'emploi s'est progressivement tertiairisé. La structure des emplois du territoire présente un niveau de tertiarisation proche de celui observé à l'échelle nationale (78,3%) et supérieur à la Région Champagne-Ardenne de +6 points. Cette sur-tertiarisation est principalement due à la forte présence des emplois du secteur des services qui représente 64,45% des emplois tertiaires tandis que les emplois salariés liés au commerce représentent 13,94% de cet ensemble.

Avec plus de 68 000 postes de travail en 2010, la sphère présentielle est la première source d'emplois pour le territoire du SCoT. Les emplois du secteur services sont principalement dominés par l'enseignement, la santé humaine, l'administration publique et l'action sociale ainsi que par les activités scientifiques et techniques qui représentent respectivement 33,4% et 10,4% des emplois du secteur services.

Le secteur du commerce et de la réparation automobile est le deuxième secteur pourvoyeur d'emploi en regroupant près de 14% des emplois salariés du territoire. Il s'agit majoritairement d'emplois dans le commerce de détail et les activités de réparation.

Le secteur tertiaire regroupe ainsi sur le territoire plus des 3/4 des emplois salariés du SCoT.

Sur le territoire, l'emploi industriel est sous-représenté par rapport aux niveaux régional et national qui concentrent respectivement 17,8% et 13,8% de leurs emplois au lieu de travail dans ce secteur. Avec 19% de ces emplois salariés fournis par le secteur industriel, la région se classe en 3^{ème} position nationale. Ce secteur est dominé par les secteurs de fabrication de denrée alimentaire/de boissons (Agro-industrie), par la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, par les industries pharmaceutiques ainsi que par la métallurgie et la fabrication de produits métalliques. Il constitue le 3^{ème} pourvoyeur d'emploi du territoire.

Le secteur de la construction se révèle être un secteur important de l'appareil productif du SCoT en concentrant 6,5% de l'emploi salarié total soit un niveau proche de celui observé sur le territoire national. 3 effectifs sur 4 se localisent dans les travaux spécialisés de construction.

Le secteur agricole regroupe 3,6% des emplois totaux du territoire soit près d'une fois et demie de plus que le niveau national. Le caractère agricole du territoire explique cette surreprésentation de l'emploi agricole.

Sur les 130 252 emplois au lieu de travail recensés à l'échelle du SCoT, 91,1% sont des emplois salariés.

Les 20 principaux secteurs économiques selon l'emploi salarié au lieu de travail

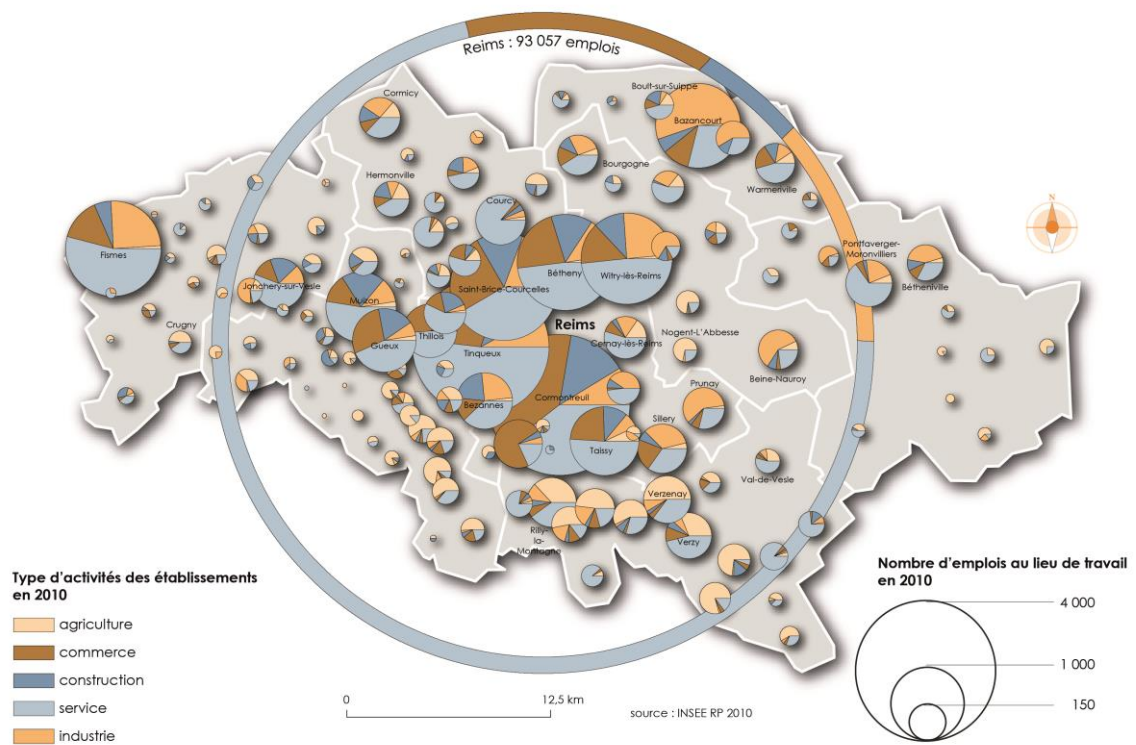
	SCoT		Région	France
	NOMBRE	%	%	%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16562,10	13,94%	12,06%	12,66%
Enseignement	11181,31	9,41%	8,29%	8,19%
Activités pour la santé humaine	10381,52	8,74%	6,50%	6,19%
Administration publique	10048,74	8,46%	11,82%	11,00%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	8245,22	6,94%	8,04%	7,82%
Construction	7753,60	6,53%	6,09%	6,21%
Activités de services administratifs et de soutien	7090,74	5,97%	4,94%	5,53%
Transports et entreposage	5971,76	5,03%	5,42%	5,53%
Hébergement et restauration	4903,95	4,13%	2,88%	3,57%
Activités financières et d'assurance	4474,48	3,77%	2,54%	3,63%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4324,07	3,64%	3,28%	2,31%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	3835,35	3,23%	2,42%	3,48%
Autres activités de services	3169,57	2,67%	2,76%	2,90%
Agriculture, sylviculture et pêche	2324,47	1,96%	3,10%	1,26%
Activités immobilières	1741,17	1,47%	1,06%	1,36%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	1511,60	1,27%	1,96%	1,28%
Industrie pharmaceutique	1469,08	1,24%	0,35%	0,39%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	1378,52	1,16%	4,45%	1,76%
Arts, spectacles et activités récréatives	1370,89	1,15%	0,87%	1,37%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	1077,43	0,91%	1,53%	0,94%

Dans le périmètre du SCoT, près de 30 000 personnes travaillent dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, 10 048 dans l'administration publique, près de 17 000 dans le commerce et 7 754 dans la construction. A eux cinq, ils regroupent plus de la moitié des emplois salariés du territoire du SCoT. En conclusion, la sphère présentielle est un moteur essentiel à l'appareil productif local qui se révèle être fortement tertiarié mais qui demeure globalement diversifié.

Une certaine concentration spatiale de l'emploi salarié au lieu de travail

En 2010, près de 9 emplois salariés sur 10 (102 323) sont concentrés sur Reims et son Agglomération rémoise dont 73,25% sur la ville de Reims, 3,3% sur Cormontreuil, 3% sur Tinquieux, 1,9% sur Saint-Brice-Courcelles, 1,4% sur Bétheny, 0,39% sur Champfleury et 0,38% sur Sillery.

Le bassin hors agglomération regroupe 16 465 emplois salariés au lieu de travail en 2010, soit 13,86% de l'emploi salarié total du territoire. Sur le périmètre hors agglomération, les emplois salariés se concentrent principalement sur les communes suivantes Fismes, Witry-lès-Reims, Bazancourt, Muizon, Gueux, Thillois, Courcy et Jonchery sur Vesle.



Les activités tertiaires salariées sont majoritairement localisées sur Reims Métropole (89,5%) et plus particulièrement sur sa ville centre (60,7%). Au sein des activités tertiaires, les emplois liés au commerce sont moins concentrés sur l'agglomération rémoise que les services dans la mesure où les commerces en milieu rural un service de proximité, des lieux de vie. Le poids important des emplois salariés du secteur tertiaire sur Reims s'explique par la présence et la concentration sur celle-ci des activités hospitalières, de l'administration publique, de l'enseignement, des zones commerciales,...

Etablissement	Commune	Secteur d'activités	Effectif approché
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE REIMS	REIMS	Activités hospitalières	6800
COMMUNE DE REIMS	REIMS	Administration publique générale	1900
CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD EST	REIMS	Autres intermédiations monétaires	1300
SNCF (Directions entreprise et RH)	REIMS	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	1000
VALEO SYSTEMES THERMIQUES	REIMS	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	600
CTRE EN ROUTE NAVIGATION AERIENNE EST	REIMS	Administration publique (tutelle) des activités économiques	500
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE REIMS	REIMS	Administration publique générale	500
SAS CLINIQUE SAINT ANDRE	REIMS	Activités hospitalières	500
POLYCLINIQUE DE COURLANCY	REIMS	Activités hospitalières	500
TRANSDEV REIMS	REIMS	Transports urbains et suburbains de voyageurs	500
ISS ABILIS FRANCE	SAINT LEONARD	Nettoyage courant des bâtiments	500

Source : INSEE, SIRENE 2010 - Champ total

Les activités tertiaires implantées hors agglomération se localisent principalement dans les bourgs centres du territoire. Cette répartition déséquilibrée des emplois s'observe également pour les secteurs de la construction et de l'industrie toutefois dans une moindre mesure. En effet, ces secteurs sont davantage présents sur le Pays Rémois que le tertiaire, entre autres par la présence de nombreux artisans de la construction implantés en milieu rural et celle du pôle agro-industriel dans le nord rémois.

Les emplois du secteur agricole sont quant à eux principalement localisés sur le pays Rémois puisque seul 1/5 des emplois liés à celui-ci sont concentrés sur l'agglomération rémoise et bien moins sur la ville de Reims. En effet, le secteur agricole est une activité prépondérante dans les communautés de communes de Vesle Coteaux de la Montagne de Reims et de Champagne Vesle s'expliquant par la place importante de la viticulture et des activités liées à la champagnisation.

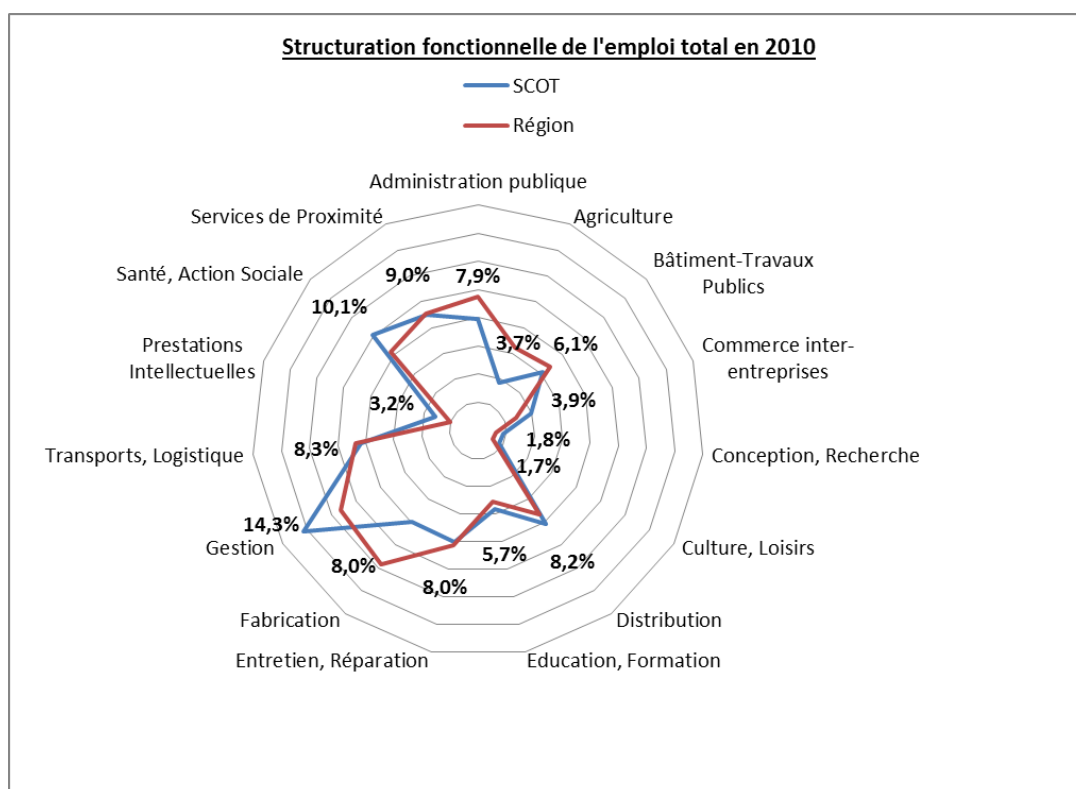
Quant au secteur industriel, il se concentre pour sa grande partie sur l'agglomération rémoise néanmoins les emplois salariés de ce secteur sont également présents sur le Pays Rémois et plus particulièrement dans les communautés de communes de la Vallée de la Suippe, de Beine Bourgogne et de Fismes Ardre et Vesle. Cette répartition des emplois réside dans l'organisation spatiale du SCOT rémois qui se compose d'une centralité urbaine (Reims et son Agglomération) entourée par des communes rurales à dominante agricole.

De ce territoire alliant ruralité et urbanité, se dégage une certaine diversité du tissu économique par la présence des services, du commerce, de l'industrie – construction et de l'agriculture même si celui-ci a tendance à se tertiariser. Néanmoins, des spécificités sectorielles caractérisent le territoire du SCOT rémois.

Une spécialisation territoriale de l'emploi

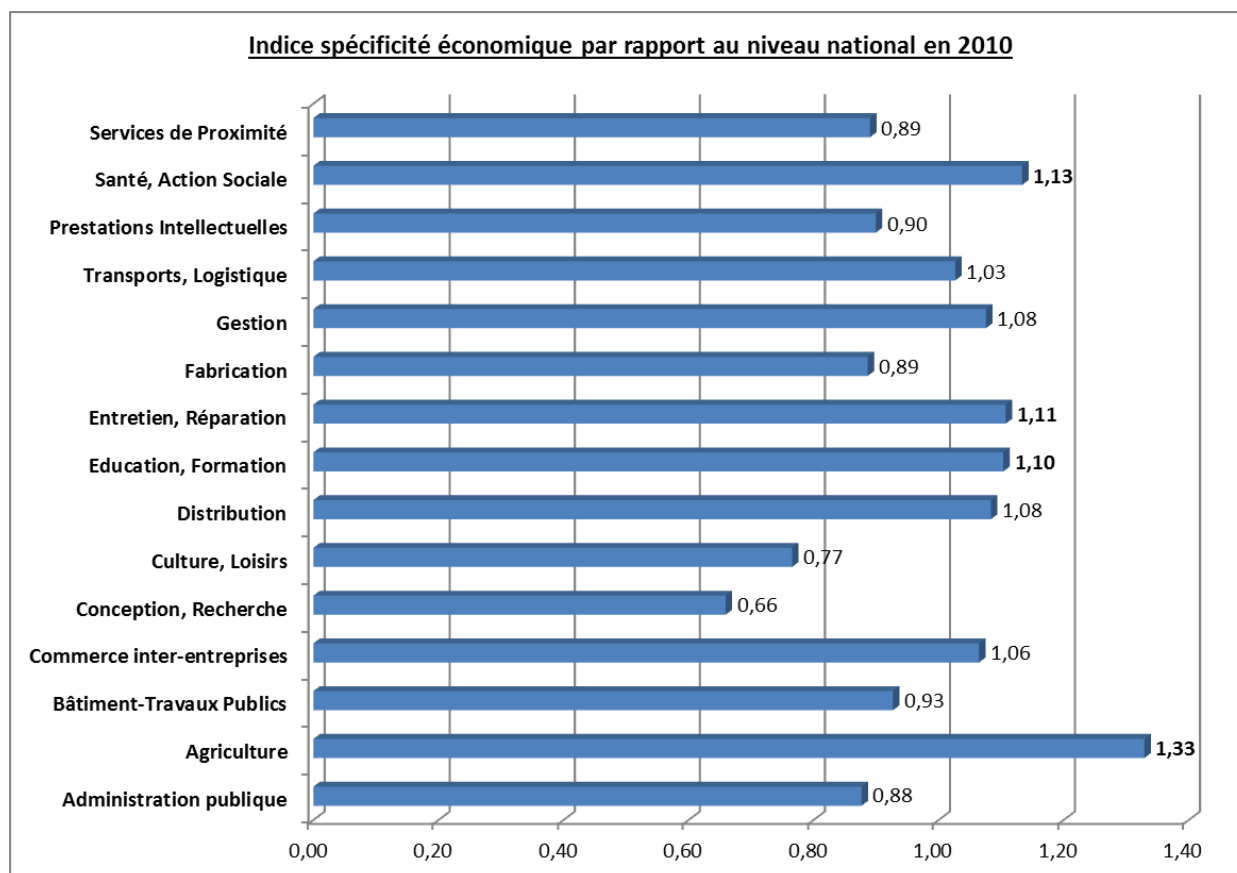
Un fort ancrage de l'agriculture

Au regard de la structuration fonctionnelle des emplois, le système productif du territoire présente une diversité économique en dépit de ses spécialisations ce qui représente une force pour faire face aux potentielles mutations de l'appareil productif.



La mise en perspective de la structure fonctionnelle des emplois du SCoT au regard de celle de la France révèle certaines spécificités du territoire. Au-delà de la sous-représentation des emplois dans la conception-recherche et dans la culture et les loisirs, cette analyse permet de souligner le fort ancrage de l'agriculture et de la sphère présentielle sur le territoire. En effet, elle reflète un modèle économique équilibré, basé sur une économie présentielle davantage tournée vers la satisfaction des besoins locaux.

Avec l'indice de spécificité le plus élevé, l'agriculture constitue la grande particularité fonctionnelle de l'économie locale en accueillant 1,3 fois plus d'emplois sur ce segment que le niveau national. En effet, avec le fort ancrage de la viticulture, des activités de champagnisation et la valorisation des ressources agricoles à travers le pôle agro-ressources, le territoire dispose d'activités à forte valeur ajoutée constituant l'identité du territoire.



Un emploi présentiel bien implanté

Dans le même sillon, il convient de souligner l'importance des fonctions liées à l'économie présentielle : la santé/l'action sociale, l'éducation/formation, l'entretien/réparation, la distribution, le commerce, de la logistique,...

A contrario, certaines fonctions économiques sont assez peu représentées sur le territoire du SCoT rémois. C'est le cas de la conception-recherche, de la culture et des loisirs et de l'administration publique. L'emploi dans l'administration publique est très nettement sous-représenté, en raison du statut administratif de Reims qui n'est pas préfecture et qui n'accueille pas le conseil général et régional.

Il convient toutefois de nuancer ces éléments d'analyse par rapport aux échelles de territoire qui présentent des caractéristiques différentes. En effet, à l'échelle de l'agglomération rémoise, la culture, les loisirs et l'administration publique enregistrent un indice de spécificité proche de 0,90. Compte tenu de la localisation des espaces naturels et agricoles, l'agriculture ne constitue pas la spécificité fonctionnelle de l'agglomération. Ce sont les fonctions économiques liées à la santé, à la gestion, et à l'éducation/formation qui prédominent.

Une analyse plus fine des indices de spécificités en matière d'emploi salarié permettent de confirmer ces spécificités et de les préciser.

7 spécificités locales vecteur d'attractivité

Comparativement à la structure sectorielle des emplois salariés de la France, celle du SCoT rémois dégage 7 spécificités : L'industrie pharmaceutique, l'agriculture, la fabrication de denrée alimentaire, de boissons, les activités pour la santé humaine, l'enseignement, le commerce, les activités scientifiques et techniques, la construction.

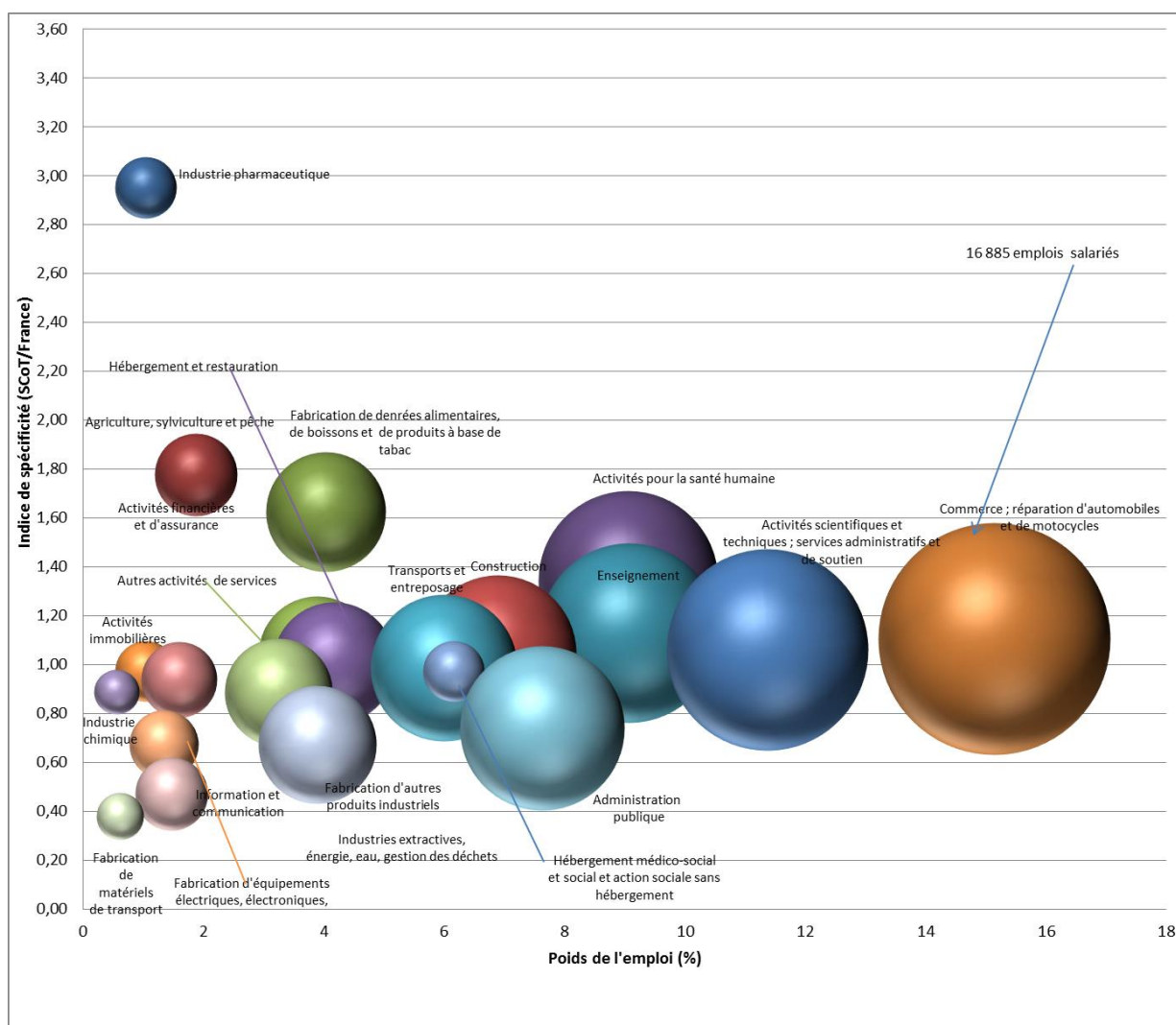
La spécificité s'entend ici comme la surreprésentation des postes salariés d'un secteur dans le SCoT comparée au niveau national.

Le secteur d'activité le plus spécifique du SCoT rémois est celui de l'industrie pharmaceutique même s'il se classe en 18^{ème} position en termes d'effectifs salariés en fournissant 1 164 postes de travail.

A l'exception de l'agriculture, ces secteurs sont davantage représentés sur le SCoT qu'en région et constituent ainsi également des spécificités par rapport à la Champagne-Ardenne.

De ces 7 spécificités, 4 peuvent être désignées comme des spécificités locales affirmées par rapport au niveau national : l'industrie pharmaceutique qui enregistre un indice de spécificité de 2,95, l'agriculture (1,78), la fabrication de denrée alimentaire et de boissons (1,62) et les activités de santé humaine (1,34).

Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité en 2011 (CLAP)



Exemple : les industries pharmaceutiques représentant de 1,03% l'emploi salarié du SCoT et 0,35% au niveau national, l'indice de spécificité du secteur vaut 2,92.

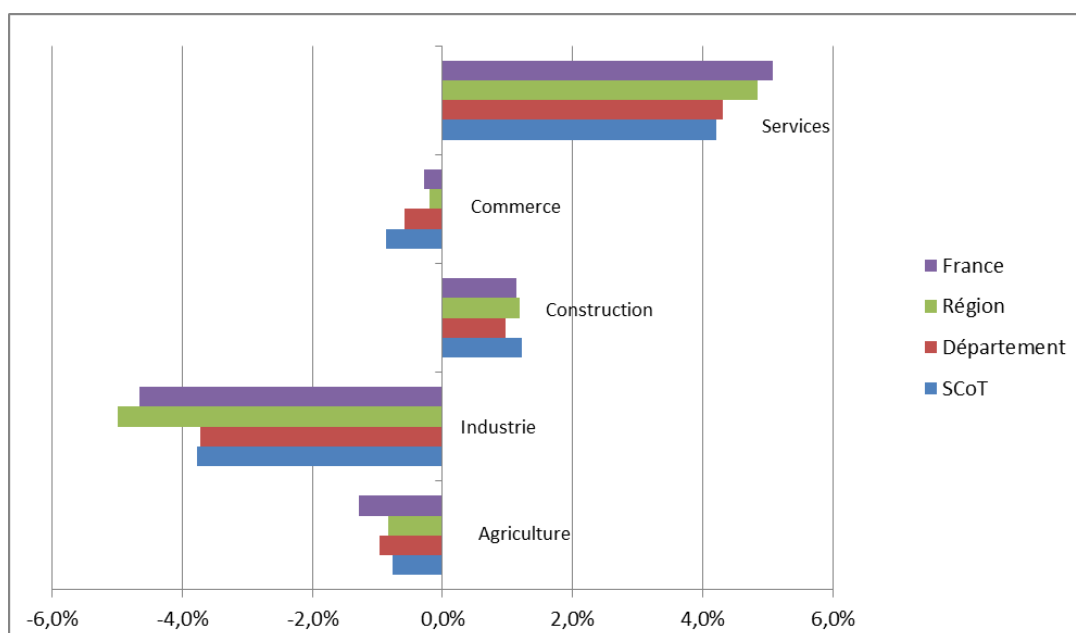
Un marché de l'emploi relativement dynamique

Une progression de l'emploi plus marquée que le niveau régional

Tandis que la population active du SCoT progressait de 3,4% sur la période 1999-2010, le nombre d'emplois augmentait de 9,9% et s'élevait à environ 130 253 en 2010. Cette augmentation des emplois sur le SCoT est beaucoup plus marquée que sur les niveaux régional et départemental qui enregistrent respectivement +3,76% et +6,6% sur la période 1999-2010. La France enregistre quant à elle une progression de 13% de ses emplois sur cette même période.

Ce dynamisme de l'emploi que le territoire a connu (+11 701) entre 1999 et 2010 a permis d'absorber l'évolution de la population active (+4 578 actifs) en évitant ainsi une accentuation du nombre de chômeurs sur la période.

Evolution de la part des emplois au lieu de travail 1999-2010



Les grandes tendances de l'emploi observé sur l'ensemble des territoires sont d'une part une baisse des postes dans l'industrie et l'agriculture et d'autre part une hausse dans le secteur tertiaire.

La hausse des emplois au lieu de travail repose essentiellement sur le secteur tertiaire (notamment le secteur des services) et celui de la construction qui ont permis de compenser largement la réduction des effectifs industriels et agricoles sur notre territoire.

En termes de volume d'emplois, le secteur des services est celui qui affiche le plus fort dynamisme sur la dernière période intercensitaire. Cependant au regard du taux de variation des emplois, le secteur de la construction est celui qui enregistre la plus forte progression. Le commerce enregistre une légère hausse de 3,4% par rapport à 1999 mais un recul de sa part dans les emplois totaux de 0,8 points.

Pour les secteurs en recul entre 1999 et 2010, l'industrie est celui qui affiche la plus importante baisse avec -16% contre -7,9% pour le secteur agricole.

Une croissance portée par le tertiaire

Le secteur tertiaire est en fort développement avec 12 093 emplois au lieu de travail supplémentaires entre 1999 et 2010 et représente 76,8% de l'emploi total.

Ce développement repose principalement sur 2 secteurs d'activités. D'une part, sur la progression des effectifs dans l'économie résidentielle, notamment dans la santé humaine, l'action sociale et l'enseignement qui enregistre +5 633 postes sur la dernière période intercensitaire. De manière plus précise, il s'agit d'une hausse des effectifs salariés dans les domaines de l'action sociale sans hébergement pour les personnes âgées et handicapées, des activités hospitalières et des autres activités d'enseignements qui comprend la formation continue générale et professionnelle, à des fins professionnelles, de loisirs ou de développement personnel. Ces activités se localisent majoritairement sur Reims Métropole.

Et d'autre part, cette croissance est portée par le fort attrait des services aux entreprises qui connaissent une progression de +931 postes lié à l'externalisation des activités de nettoyage, des centres d'appels, d'ingénierie et d'informatique.

A ces hausses, s'ajoutent celle du secteur des transports et de l'entreposage +533 postes.

Ces activités concourent ensemble à l'accroissement des emplois tertiaires. Le secteur commerce contribue également au dynamisme du secteur tertiaire mais dans une moindre mesure puisqu'il connaît une légère augmentation de ses effectifs salariés de 3,4% entre 1999 et 2010, soit +634 postes. Le repli du commerce de gros est à l'origine de la légère baisse observée dans le secteur commerce.

Les activités de la construction en fort développement

La forte progression des activités diffuses du bâtiment (travaux de finition, d'installation électrique), de la construction neuve et de l'aménagement de grandes infrastructures ont largement dopé les emplois liés à la construction. Avec près de 2300 emplois supplémentaires, ce secteur occupe la seconde place après le tertiaire au titre des plus fortes progressions d'emploi entre 1999 et 2010.

Un secteur industriel en repli

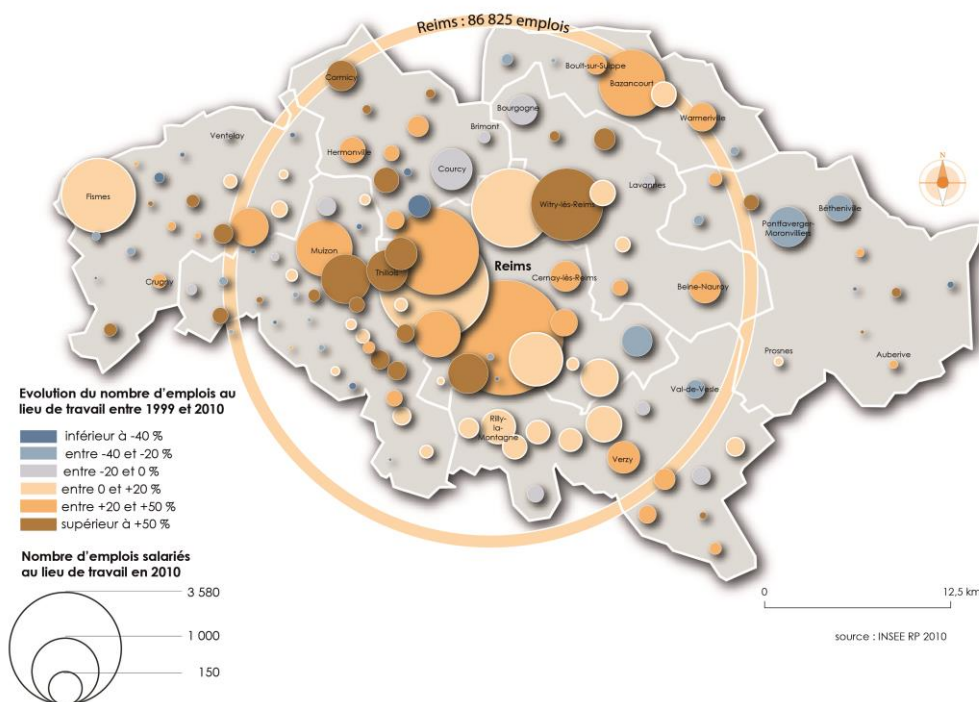
À l'échelle du bassin rémois, les emplois du secteur industrie enregistrent une baisse de -16% entre 1999 et 2010. Une diminution moindre que celle observée aux niveaux régional et national avec respectivement -19% et -16%. L'industrie manufacturière est celle qui enregistre la plus forte baisse de ses effectifs salariés avec notamment les activités de fabrications et réparations de machines, les industries pharmaceutiques, de fabrication de verres et de produits en caoutchouc.

Un recul de l'emploi agricole

Le territoire enregistre une baisse de son nombre d'emploi agricole sur les dix dernières années de 7,9% au même titre que le niveau régional ; Ce recul des emplois agricoles sur le territoire du SCoT est moins important que celui observé au niveau national qui enregistre -21,9%.

L'évolution de l'emploi salarié concentrée sur l'agglomération

L'agglomération concentre 3/4 des emplois salariés supplémentaires enregistrés sur le territoire entre 1999 et 2010.



Entre 1999 et 2010, l'Agglomération rémoise a gagné 8 929 emplois salariés au lieu de travail principalement localisés sur les communes de Reims, Cormontreuil et Saint-Brice-Courcelles. Hormis ces communes, la dynamique d'évolution est particulièrement positive sur les communes Tinquieux (+435), Bétheny (+241), Champigny (+190) et Bezannes (+151). Cela s'explique par l'implantation et/ou le développement d'établissements sur ces communes favorisés par l'extension/la création de zones d'activités économiques dédiées au commerce, à l'artisanat,...

Sur l'agglomération rémoise, seules 2 communes enregistrent une baisse du nombre d'emploi salarié, il s'agit de Prunay et Trois-Puits qui enregistrent respectivement -162 et -4 emplois salariés.

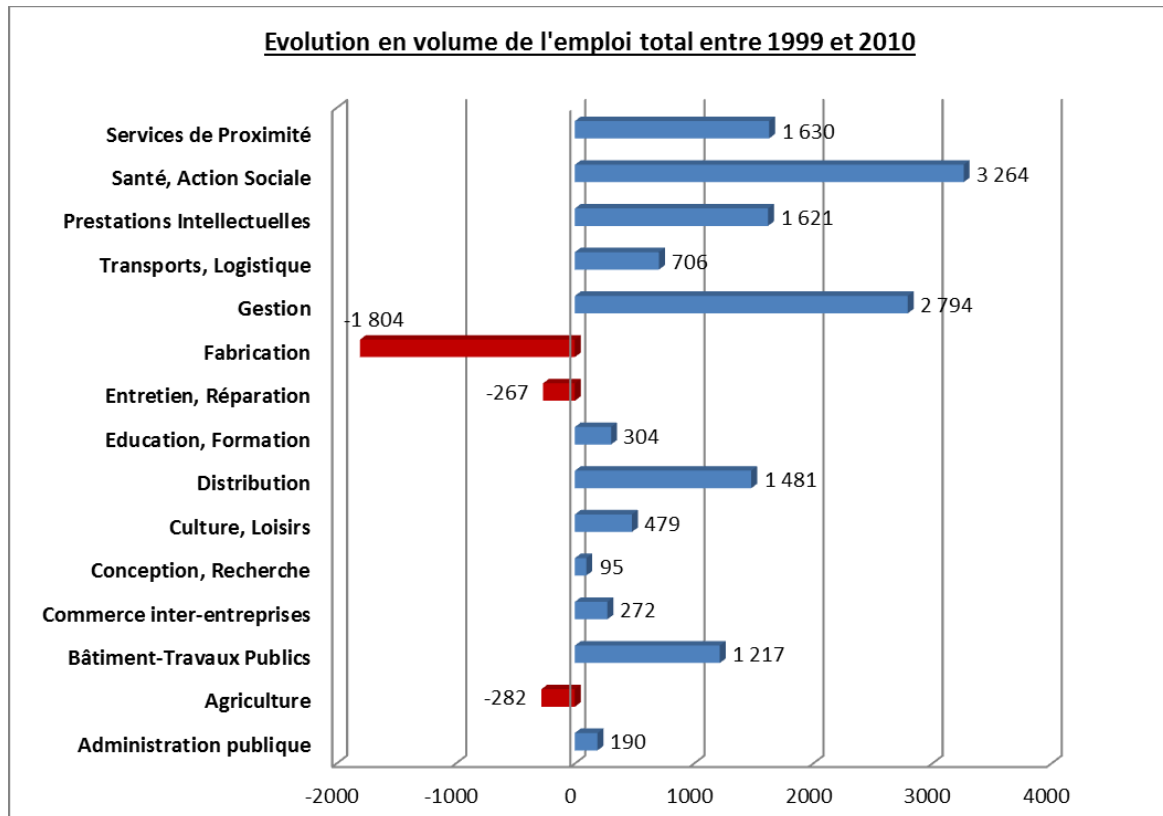
Sur la dernière période intercensitaire, les 2 communes situées hors agglomération rémoise qui enregistrent la plus forte baisse entre 1999 et 2010 sont Pontfaverger-Moronvilliers et Bétheniville qui enregistrent respectivement -142 et -118 emplois salariés au lieu de travail.

Sur les 110 communes du SCoT hors Reims Métropole, 74 d'entre elles affichent une hausse de leur nombre d'emploi salarié, soit les deux tiers d'entre elles. C'est particulièrement le cas pour Witry-lès-Reims (+678), Thillois (+453), Gueux (+334), Bazancourt (+151), Fismes (+148), Jonchery-sur-Vesle (+144), Muizon (+192), Cormicy (+103),...

Les plus fortes dynamiques d'emploi entre 1999 et 2010 s'observent dans les communautés de communes de Champagne Vesle, de Beine Bourgogne, de Fismes Ardre et Vesle, de la Vallée de la Suipe et du Nord Champenois.

L'analyse de l'évolution de la structure fonctionnelle des emplois permet de mettre en évidence deux phénomènes majeurs :

- Une spécialisation croissante dans la fonction présenteielle, à travers un accroissement significatif de l'emploi dans la « santé-action sociale », « services de proximité », « gestion », « administration publique », « distribution », ... (+ de 9500 emplois entre 1999 et 2010).
- Un rééquilibrage progressif de la fonction métropolitaine est observable au regard de l'évolution des emplois dans la « conception-recherche » et les « prestations intellectuelles » qui enregistrent +1716 emplois entre 1999 et 2010.



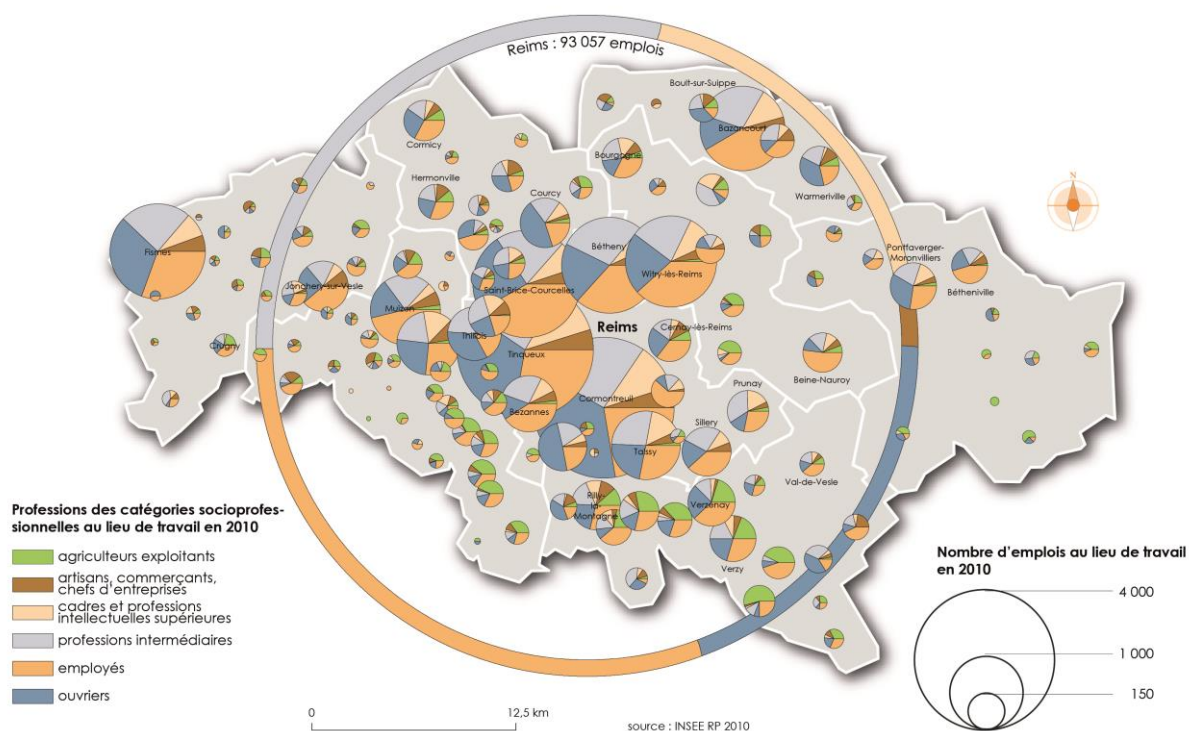
Une hausse des professions intellectuelles

En termes de catégorie socio-professionnelle, les employés sont les plus nombreux en représentant 28,7% des emplois sur le territoire. La Région et la France se situent dans les mêmes proportions avec respectivement 28,8% et 28,4%. La catégorie des employés est en hausse de 6,9% entre 1999 et 2010. Cependant, même si les employés occupent la première position en termes d'emploi, ces derniers enregistrent néanmoins une baisse de 0,8 points sur la dernière période intercensitaire au même titre que le niveau national.

Les professions intermédiaires constituent plus du quart des emplois du SCoT en 2010, c'est davantage que la Région et la France qui affiche respectivement une part de 22,6% et 25,5%. Ces professions enregistrent une importante progression de +21,7% entre 1999 et 2010 légèrement supérieures à celle observées sur les territoires de référence.

Les ouvriers se classent en 3^{ème} position en termes d'emplois sur le bassin rémois. Leur nombre est cependant en recul entre 1999 et 2010 de 4%. Cela est lié à la désindustrialisation induisant la fermeture d'usines, tendance que l'on observe également au niveau national. La Région Champagne-Ardenne enregistre quant à elle une baisse plus importante de son nombre d'emplois

ouvriers avec -3,9 points se justifiant par les spécificités industrielles des départements des Ardennes et de la Haute-Marne.



La répartition des CSP apparaît déséquilibrée sur le territoire. On relève une surreprésentation des cadres dans les communes de l'agglomération rémoise, en prise directe avec la localisation et la concentration des emplois.

Les professions intellectuelles supérieures représentent en 2010, un peu plus de 15% des emplois du territoire contre 10,8% pour la région et 16,5% pour la France. Les cadres et professions intellectuelles sont donc bien représentés sur le territoire. Ces professions sont celles qui ont le plus fortement progressé en enregistrant 33,4% entre 1999 et 2010.

	2010		1999		Evolution 1999-2010	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Agriculteurs exploitants	2499	1,9%	2789	2,4%	-290	-0,4%
Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	5820	4,5%	6169	5,2%	-349	-0,7%
Cadres Prof intel sup	20037	15,4%	15022	12,7%	5015	2,7%
Prof intermédiaires	34524	26,5%	28372	23,9%	6152	2,6%
Employés	37377	28,7%	34953	29,5%	2424	-0,8%
Ouvriers	29997	23,0%	31247	26,4%	-1250	-3,3%
Total	130252	100,0%	118552	100,0%	11700	0,0%

Des conditions d'emploi satisfaisantes

Sur le bassin rémois, les salariés occupent près de 90% des emplois du territoire contre 88,7% pour les niveaux régional et national.

Leurs conditions d'emploi se sont maintenues dans l'ensemble entre 1999 et 2010. En effet, la part des contrats à durée indéterminée passe de 84,6% en 1999 à 84,4% en 2010, celle des emplois aidés baisse de 1,6 points et celle des intérim se stabilise, tendance que l'on retrouve au niveau régional.

Une hausse de la part des contrats à durée déterminée est cependant observable sur cette période avec +1,4 points sur le SCoT et +2 points au niveau régional. Quant à la part de l'apprentissage et des stages rémunérés, elle progresse de 0,4 points.

La part des actifs salariés et non-salariés reste assez stable sur la dernière période intercensitaire, avec une progression de la part des non-salariés de 0,2 point. Le nombre de salariés et de non-salariés progresse tous deux, le premier de + 5 050 actifs salariés et le second de +865 actifs non-salariés.

On observe une féminisation du salariat entre 1999 et 2010, la part des femmes passe de 46,90% à 50,04%. La part des femmes dans les actifs occupés non-salariés progresse quant à elle faiblement avec +0,6 points.

En 2010, plus de 4/5 des actifs occupés sont à temps complet et près de 18% sont à temps partiel.

Le temps partiel concerne principalement le salariat et les emplois à temps partiels sont occupés pour près de 80% par des femmes sur le bassin rémois en 2010.

SCOT	2010	Part % Scot	Part Région	Part France % 2010
CDI	90581	84,4%	84,4%	85,0%
CDD	10782	10,0%	10,3%	9,8%
Intérim	1824	1,7%	1,9%	1,9%
Emplois aidés	798	0,7%	0,9%	0,8%
Apprentissage-Stage	3352	3,1%	2,6%	2,6%
Total	107337	100,0%	100,0%	100,0%

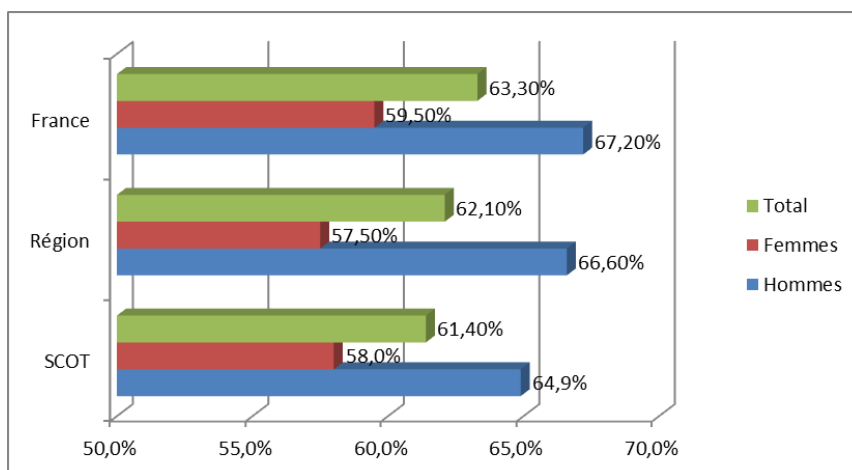
Les conditions de travail observées au niveau du Scot sont identiques aux territoires de références, exceptés pour l'apprentissage et les stages rémunérés qui présente un taux supérieur aux moyennes régionale et nationale.

Un faible taux d'emploi qui touche particulièrement les femmes

En 2010, le taux d'emploi sur le bassin rémois était de 61,7%, soit un niveau inférieur à celui de la Région et de la France. Toutefois, le taux d'emploi à progresser entre 1999 et 2010 de +7,5% et se situe au-dessus de la dynamique observée aux niveaux régional (+5,6%) et national (+5,7%).

On note que le taux d'emploi est particulièrement faible pour les femmes (58,3%).

Taux d'emploi en 2010



Comme la Région et la France, le bassin rémois cumule de faibles taux d'emploi² pour les tranches d'âges 15-24 ans (30%) et pour les seniors 55-64 ans (41,8%). Malgré le faible taux d'emploi des seniors observé en 2010, le bassin rémois affiche un taux supérieur aux territoires de référence qui enregistrent respectivement 36,9% et 39,2%.

Dans un contexte de croissance économique faible, de délocalisation de certaines activités et de réduction des effectifs, les salariés de 54 ans et plus servent souvent de variables d'ajustement dans les plans sociaux, par la mise au chômage, la retraite anticipée ou le retrait volontaire. On constate de ce fait, une augmentation de leur nombre dans la population active du bassin rémois et pour majorité dans la catégorie des chômeurs puisque le taux d'emploi des seniors s'élève à près de 42% et ceci malgré une évolution des actifs de 55-64 ans occupant un emploi.

Les 15-24 ans connaissent des conditions d'entrée dans la vie professionnelle problématique. En effet, sur le bassin rémois seul 30% occupent un emploi contre 33,6% pour la Champagne-Ardenne et 32,4% pour le niveau national. Si la prolongation des études l'explique, pour partie, le faible taux est lié au très fort taux de chômage de cette tranche d'âge (29,05% des chômeurs en 2010 font partie de cette classe d'âge).

En phase d'insertion sur le marché du travail ou ayant une courte expérience professionnelle, les jeunes actifs de 15-24 ans sont beaucoup plus sensibles aux fluctuations conjoncturelles que les actifs plus expérimentés.

Les secteurs phares en matière d'emplois

Le secteur de l'industrie

Les industries agro-alimentaires concentrent un emploi salarié de l'industrie sur trois

Les Industries Agricoles et Alimentaires (IAA) premier secteur industriel du territoire constitue une spécificité et un savoir-faire de notre territoire en employant 4 530 personnes soit près d'un tiers des emplois industriels (30,9%), un taux supérieur à ceux de la Région et de la France qui enregistrent

² Taux d'emploi : ratio de l'emploi total sur la population en âge de travailler (en %)

respectivement 6,36% et 17,05%. Au sein du secteur des IAA, les emplois se répartissent principalement entre les industries alimentaires et les industries de fabrication de boissons liées à la champagnisation.

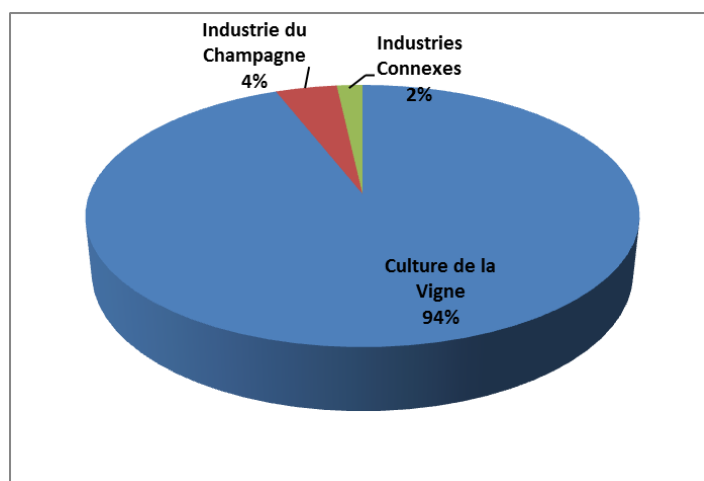
59,6% des emplois dans les IAA se concentrent dans les industries alimentaires et se répartissent entre autres sur les établissements de Cristal Union, Chamtor, CroustiFrance, les Biscuits Fossier, la Boulangerie d'Europe, Charbonneau Brabant et Euro Mill Nord. L'industrie de viandes et de fabrication d'aliments pour animaux est également présente sur le SCoT avec notamment la présence de l'établissement Les éleveurs de la Champagne.

L'industrie de champagnisation représente 40,3% des emplois des IAA qui se répartissent notamment dans les établissements de Veuve Cliquot Ponsardin, GH Mum & CIE, Champagne Piper Heidesieck, Louis Roederer, Pommery, Lanson.

Leader dans le secteur des vins et spiritueux français, le Champagne contribue de manière déterminante à la vitalité de l'économie nationale. Il est le premier acteur de la filière des vins et spiritueux français à l'export. Le vignoble champenois représente 0,4% de la surface du vignoble mondial et 4% du vignoble français. La filière est à l'origine de 30 000 emplois directs dont 15 000 salariés auxquels s'ajoutent environ 120 000 travailleurs saisonniers pour la période des vendanges. Le vin de Champagne est exporté dans plus de 190 pays et compte pour 13% en volume de la consommation mondiale des vins effervescents. Source CIVC

En 2012, le territoire du SCoT compte 3 913 établissements exerçant dans le secteur viticole. Le poids de l'économie viticole³ dans le tissu économique du SCoT est important puisqu'il représente 16%.

94% de ces établissements ont une activité de culture de la vigne et ils se localisent principalement dans les communautés de communes de Vesle Coteaux de la Montagne de Reims, de l'Ardre Châtillonnais et de Champagne Vesle.



³ L'économie viticole comprend ici les activités de la vigne, de l'industrie de champagne et des industries connexes (emballages, papier, carton, verre, objets en liège,...)

Les principales maisons de champagne

<i>Nom des Maisons de Champagne</i>	<i>Chiffres d'affaires en K€</i>
Veuve Clicquot Ponsardin	929 850
Thiénot	798 034
Lanson	276 040
Vranken Pommery	669 810
CVC Nicolas Feuillate	193 048
Laurent Perrier	171 839

Source : *Palmarès Entreprises, L'express*

La filière fabrication de produits en caoutchouc et plastiques

Elle regroupe 904 emplois soit 6,2% de l'emploi salarié du secteur industriel du SCoT contre 3,28% pour la Région et 5,21% pour la France.

Les effectifs sont principalement répartis dans les établissements Forbo (fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction), Sanel plastimar (spécialisé dans la fabrication de chaudronnerie plastique sur mesure) et Carbody et Promel Brunella Technologies-Groupe Aries spécialisés dans la production de pièces automobiles. Les 4 plus gros établissements de ce secteur concentrent près de 90% des emplois salariés (Cf. graph concentration 4 plus gros employeurs).

La filière automobile représentée par Valéo Systèmes Thermiques, Bosal le Rapide, Thule Thowing Systemes et Plastique Technique Champenois offre 5,8% des emplois. Il est d'ailleurs de loin le secteur le plus concentré du SCoT.

La chimie : la présence d'une filière à rayonnement mondial des agro-ressources

La filière chimique compte près de 620 emplois soit 4,2% des emplois salariés de l'industrie. Ces emplois sont principalement pourvus par les établissements de Parchimy, Soliance, Cristanol, Resinoplast et Eau et feu. La part des salariés dans ce secteur est équivalente à celle observée sur le niveau national et supérieure de près de 3 points par rapport à la Région.

Certaines de ses activités se développent en lien avec le secteur des IAA notamment dans le domaine des agro-ressources avec la présence de Cristanol l'un des leaders de la production de bio-éthanol en Europe qui représente un investissement de 250 millions € pour une capacité de production de 280 000 tonnes d'éthanol et de Soliance qui conçoit, produit et commercialise des ingrédients actifs d'origine exclusivement végétale pour l'industrie de la cosmétique.

En effet, la présence de ces établissements sur notre territoire est liée à l'importance de l'agroalimentaire sur notre territoire qui offre des débouchés pour le développement des agro-ressources et fait émerger la notion de valorisation non alimentaire des agro-ressources.

En effet, pour dynamiser le secteur de l'agroalimentaire, diversifier les productions et les activités, les acteurs du secteur agricole ont décidé d'investir dans la transformation agro-alimentaire, de cette initiative est né dans les années 80, Agro-industrie Recherches et Développement (ARD).

La valorisation des agro-ressources a débouché sur la création du Pôle de Compétitivité « Industries et Agro-Ressources », 1^{er} pôle agro-industriel de France, qui a vocation à rassembler les acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie de Champagne-Ardenne et de Picardie autour d'un axe commun : les valorisations non alimentaires du végétal. Il a pour but d'être la référence européenne en matière de valorisation industrielle des agro-ressources à l'horizon 2015 et être

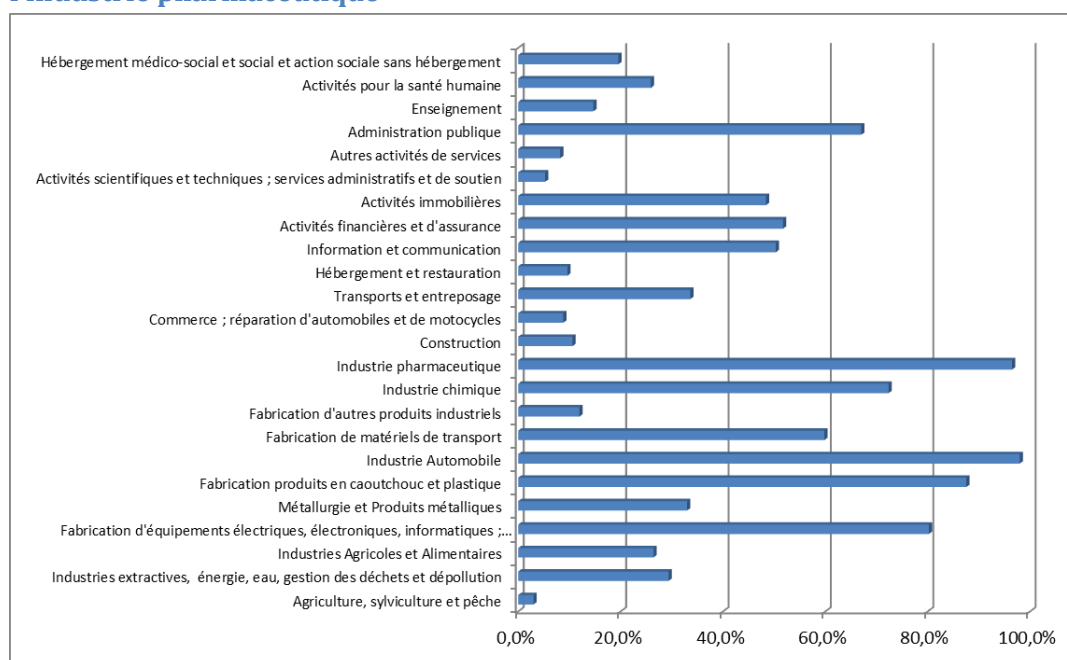
reconnu comme le territoire de démonstration sur la bio raffinerie et la valorisation des agro ressources. De ces structures sont nées Soliance (cosmétiques), Cristanol Distillerie, Biamber (Joint venture),... qui sont des établissements spécialisés dans la valorisation des matières premières produites sur le territoire (betteraves, céréales, luzerne,...)

L'agro-ressource renforce la position de l'agroalimentaire dans le secteur industrie du territoire et plus globalement dans l'économie locale.

Zoom Le parc d'activités agro-ressources Bazancourt/Pomacle

Etablissements	Activités principale	Effectifs approchés	Observations
CRISTAL UNION	Fabrication de sucre	360	Sucrerie : 20 000 tonnes de betteraves / jour et 1 600 t/j de sucre Production annuelle de sucre : 150 000 t/an dont 60 000 t/an de sucre conditionné Déshydratation pulpes et luzerne : 110 000 t/an et vinasses concentrées : 40 000 t/an
CHAMTOR Industrie	Fabrication de produits amylacés	200	Transforme 400 000 tonnes de blé approvisionnée en majorité par Champagne Céréales
CRISTANOL	Distillerie de production de bioéthanol	125	Production d'alcool/éthanol : 6 500 hl/j et 500 000 hl/an
A.R.D.	Recherche-développement biotechnologie	en 110	Agro-industrie Recherches & Développements
SOLLIANCE	Fabrication d'actifs cosmétiques	65	/
BIODEMO	Unité de démonstration industrielle en biotechnologies portée par A.R.D.	20	/
FUTUROL	Recherche-développement biotechnologie	en 20	Usine pilote pour la production de bioéthanol de 2ème génération
CHAMPAGNE CEREALES (Vivescia)	Silos de stockage de blé	NC	Vivescia : groupe coopératif agroalimentaire né en avril 2012 de la fusion des coopératives champenoises Champagne Céréales et Nouricia

Une concentration de l'emploi particulièrement forte dans l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique

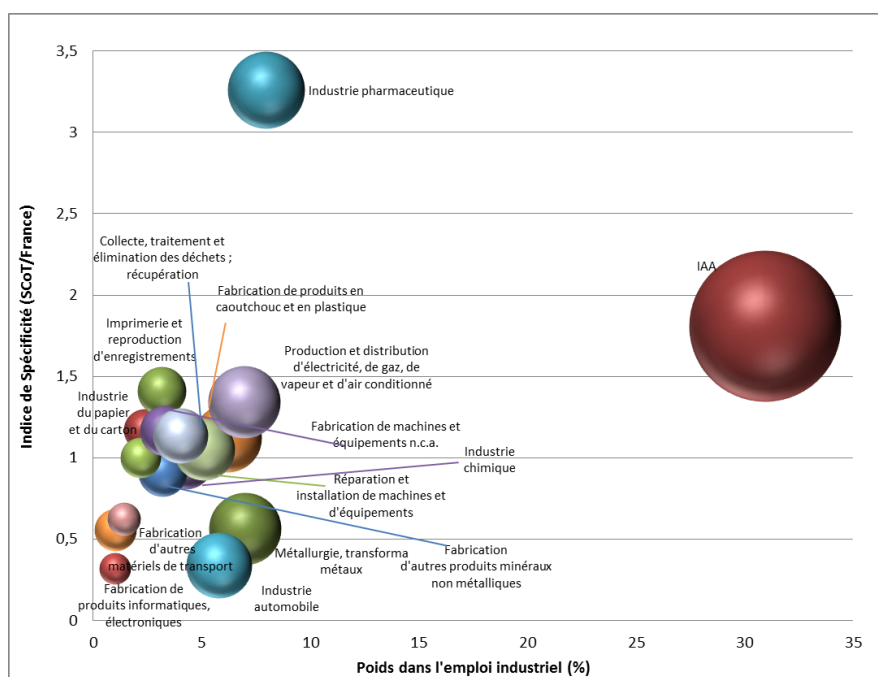


L'industrie pharmaceutique regroupe 7,9% des emplois salariés du secteur industriel, représentée entre autres par Boehringer, Astrazeneca, Delpharm et SA ALK Abello. **Le secteur de la métallurgie et de la transformation des métaux** pourvoit 7% des emplois industriels, notamment au sein des établissements Gunnebo, les ateliers Roche, Altead Industries Est, ODCF SAS, Gantois Clôtures ... **La production et distribution de gaz** pourvoit 6,9% de l'emploi salarié de l'industrie en 2010 qui se répartissent dans les établissements Electricité Réseau Distribution France, Dalkia France, GRDF.

Le secteur de la réparation et de l'installation de machines et d'équipements pourvoit 5,09% de l'emploi salarié du secteur industriel soit 745 postes de travail. Les établissements du territoire ont su développer un savoir-faire dans la maintenance des machines et des équipements pour les grands établissements industriels. Il s'agit entre autres des établissements Forgel, Tokheim Services France.

Malgré la sous-représentation des emplois salariés dans l'industrie au regard des territoires de référence, le territoire rémois présente des spécificités locales dans ce secteur liées à l'industrie pharmaceutique, à l'agroalimentaire, à l'imprimerie et reproduction d'enregistrements, à l'industrie de carton et papier,...

L'emploi salarié dans l'industrie en 2011



Avec un effectif de 1 469 emplois, le secteur de l'industrie pharmaceutique est particulièrement concentré dans le SCoT, en effet 4 établissements pourvoient 96,5% des effectifs de ce secteur. Si ce secteur ne représente que 7,9% de l'emploi salarié industriel fin 2011, cette forte concentration n'en est pas moins source de fragilité.

Il en est de même pour le secteur de l'automobile qui est de loin celui qui est le plus concentré avec 98% des emplois salariés regroupés dans les 4 plus grands établissements. Les secteurs de la fabrication des produits caoutchouc et plastique 87,6% et de la production d'équipements électriques et électroniques 80,2% sont également fortement concentrés.

Les secteurs qui sont les plus pourvoyeurs ne présentent pas une forte part des emplois salariés concentrés dans les 4 plus grands établissements, exception faite de l'administration publique et des activités de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.

Le secteur de l'industrie qui est le 3^{ème} pourvoyeur d'emplois du bassin rémois est celui qui présente la plus importante concentration des emplois salariés et par conséquent une fragilité.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics

Ce secteur est particulièrement dynamique sur le territoire, il s'appuie sur 1 773 établissements employant 7 754 salariés comme Cari Thouraud, Eurovia, le Bâtiment Associé, Eiffage, la SADE, GAYET entreprise,... Les 4 plus grandes entreprises du secteur concentrent près de 11% des effectifs salariés totaux de celui-ci.

Le secteur de la construction représente 6,9% des emplois salariés totaux soit une part supérieure aux niveaux régional et national. Ces emplois se concentrent principalement dans les travaux de construction spécialisée (85,4%).

Le secteur se caractérise par une part prépondérante de TPE majoritairement constituées d'un effectif de moins de 10 salariés. Le secteur connaît un fort développement de son nombre d'établissements entre 2000 et 2012 de 46,3% cependant le statut auto-entrepreneur y est pour beaucoup.

Ce secteur s'appuie sur de nombreuses formations BTP existantes sur le territoire du SCoT proposées entre autres par l'IUT, le CNAM, le CFA et par l'existence de fédérations professionnelles CAPEB, FFB qui accompagnent les entreprises Eco-label...

Le secteur tertiaire

Avec 12 495 établissements, le secteur tertiaire représente 81% de l'ensemble des établissements du SCoT. Entre 1999 et 2010, la part des établissements du tertiaire évolue de 1,7 %, hausse principalement portée par les services dont la part augmente sur cette même période de 6,4 points tandis que celle du commerce baisse de près de 5 points.

En termes d'emplois, le secteur tertiaire représente plus des ¾ des emplois du territoire en 2010. La tertiarisation du tissu économique se renforce entre 1999 et 2010, en enregistrant une hausse de +14,9%. Cette hausse des emplois tertiaires est principalement due aux services.

Plus de 27 000 personnes travaillent dans le domaine **de l'éducation, de la santé et de l'action sociale**, soit 24% des emplois salariés totaux du territoire. Il est à noter que le Centre Hospitalier de Reims est le 1^{er} employeur du territoire et que le groupe Courlancy-Saint-André se positionne en 8^{ème} position. Ces effectifs se répartissent dans près de 2 150 établissements.

Le commerce compte près de 17 000 emplois répartis dans 3 500 établissements sur le SCoT. Ces effectifs se concentrent principalement dans le commerce de détail.

Sur le territoire, une grande partie de l'activité du secteur tertiaire est liée aux **activités de services aux entreprises et aux personnes**.

Les Technologies de l'Information et de la Communication représentent 1,4% des emplois salariés du territoire soit 1635 effectifs répartis dans 393 établissements.

Les transports et entreposage est bien représenté sur le territoire, il compte 5 972 emplois répartis dans près de 500 établissements.

Le secteur public est présent sur le territoire au travers de 1 242 établissements : 43,5% sont des collectivités territoriales, 34,9% des associations, 12,8% administration publique, 4,5% administration hospitalière et 1,77 organismes de protection sociale.

L'artisanat : un potentiel d'emploi

En 2011, le territoire du SCoT compte 4 255 entreprises artisanales et concentre ainsi 18,1% des établissements du bassin rémois. Ce pan de l'économie pèse fortement dans le tissu économique local, néanmoins, il est légèrement plus faible qu'au niveau régional et national.

L'artisanat est particulièrement développé dans le tissu urbain où se concentrent généralement les activités liées aux services notamment : près d'un établissement rémois sur 5 exerce une activité artisanale.

Le poids économique de l'artisanat sur le Pays rémois est plus faible qu'en agglomération : avec 1 318 établissements, l'artisanat représente 16,6% du tissu économique.

L'importance des activités artisanales varie selon les secteurs géographiques : il est un pan de l'économie relativement important dans le Nord rémois et les Vallées et Plateau de Fismes. Le nombre de salarié du tissu artisanal est estimé à environ 10 000 sur le territoire du SCoT.

Sur les trois années observées, le poids de l'artisanat dans l'économie est en hausse. C'est particulièrement le cas sur Reims (+1,3 points entre 2008 et 2010). Cependant, l'évolution du secteur est bien plus importante sur l'ensemble de la Champagne-Ardenne qui voit le poids de l'artisanat augmenté de 5 points sur la même période.

Une densité artisanale plutôt faible

65% des entreprises artisanales se localisent sur Reims Métropole, 11% sur le Nord Rémois et 8% dans le Tardenois Champagne. La densité artisanale du SCoT est peu élevée puisqu'elle ne s'élève qu'à 13,7 établissements pour 1 000 habitants contre respectivement 17, 19 et 14 établissements/1 000 habitants pour la France, la Région et le Département.

53 communes du bassin ont une densité artisanale inférieure. C'est particulièrement le cas dans le Tardenois de Champagne. Trois communes sont dépourvues d'établissements artisanaux : St-Martin l'Heureux, Montbré et Vrigny. 90% des communes faiblement dotées en établissements artisanaux sont des communes de moins de 1 000 habitants.

Certaines communes sont bien dotées en établissements artisanaux au regard de leur population, c'est le cas de Saint-Brice- Courcelles, Aubérive, Champfleury, Aougny, Hourges, ou encore Saint-Léonard.

La densité artisanale rémoise est relativement faible 11, 5, s'expliquant par la forte concentration de la population sur cette celle-ci.

L'artisanat est fortement présent dans le secteur de la construction

38% des établissements artisanaux du bassin rémois exercent dans le secteur de la construction, et notamment sur le Pays rémois (46%). C'est particulièrement le cas dans le Nord rémois où 50% des

établissements artisanaux exercent leur activité dans le secteur de la construction, ainsi que dans le Tardenois de Champagne (49%).

Les établissements artisanaux du Nord rémois exercent leur activité principalement dans l'installation électrique, la maçonnerie et le gros œuvre de bâtiment, la menuiserie ou encore l'installation d'eau et de gaz. On retrouve ces mêmes activités sur le Tardenois de Champagne.

Le tissu artisanal des Vallées et le Plateau de Fismes ainsi que celui de Reims Métropole sont tournés vers la construction mais également le commerce. Cette particularité s'explique par le tissu commercial développé sur Reims Métropole et, pour le secteur de Fismes, par l'importance de l'équipement commercial du bourg centre. Sur l'agglomération, le commerce de détail domine (fleurs, animaux, viandes, bijouterie, ...) ainsi que le commerce, l'entretien et la réparation de véhicules automobiles. Le secteur industriel est particulièrement important dans le Front nord de la Montagne de Reims : les activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons sont importantes (boulangeries et fabrication de vin effervescent).

25% des établissements artisanaux de la Plaine de la Suippe exercent dans les services, notamment dans la coiffure et les autres services personnels.

Une certaine dynamique de création

Les créations dans l'artisanat représentent 30% des créations du bassin rémois. Le volume de création dans l'artisanat est particulièrement important sur Reims (464 créations, soit 61% des créations d'établissements artisanaux du bassin rémois).

Il est à noter que le régime de l'auto-entrepreneur, créé par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 et appliqué depuis le 1er janvier 2009, a activé les créations d'établissements, notamment dans l'artisanat.

Le taux de création dans l'artisanat est particulièrement important à Reims. Il est même nettement supérieur à celui de la France métropolitaine.

Au niveau du Pays rémois, des disparités s'observent : le taux de création dans l'artisanat est relativement important dans la Plaine de la Suippe.

Un potentiel de main d'œuvre

Plus d'un établissement sur 3 dans l'artisanat est dirigé par un sénior (50 ans et plus). Dès aujourd'hui, près d'un dirigeant sur 10 a plus de 60 ans. C'est donc près de 400 établissements artisanaux dont la question de la reprise/transmission est potentiellement immédiate.

Cette « urgence » s'observe plus particulièrement sur l'agglomération et les Vallées et Plateau de Fismes qui comptabilisent plus d'1 établissement artisanal sur 10 où le dirigeant a plus de 60 ans.

Dans les 5 à 10 prochaines années, plus d'1/5 des dirigeants (toutes activités confondues) sont susceptibles d'être à la retraite, à l'échelle du bassin rémois. Le Front nord de la Montagne de Reims et les Vallées et Plateau de Fismes seront probablement les plus affectés par cette dynamique dans la mesure où plus de 23% des dirigeants étaient âgés de 55 ans et plus en 2011.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : secteur fournisseur d'emplois

Sur le bassin rémois, le secteur de l'ESS représente 11,7% de l'emploi du territoire en 2009. Il compte 13 277 salariés répartis dans 940 établissements soit 8,4% des établissements employeurs contre 9,5% pour la France. Ce pan de l'économie concentre une part de salariés encore plus importante qu'en Champagne-Ardenne (11,0%) et se situe bien au-dessus du niveau national (10,2%).

Plus des 3/4 des établissements de l'ESS ont un statut associatif et 17% sont des coopératives. La part des coopératives est plus importante sur le bassin rémois que sur Reims Métropole. Le nombre de coopératives est une particularité du territoire, la filière viticole étant importante et souvent organisée sous cette forme.

Les établissements de l'économie sociale se concentrent dans les zones urbaines, où le tissu associatif est plus dense : l'agglomération accueille plus de 7 sur 10 des établissements du bassin, soit 683 établissements employeurs.

31% des emplois de l'économie sociale en Champagne-Ardenne sont exercés dans le bassin rémois et leur concentration est particulièrement prononcée sur l'agglomération rémoise (85% des emplois du bassin).

Les 5 principaux établissements employeurs du bassin rémois dans le champ de l'économie sociale

Etablissements	Commune	Famille de l'ES	Effectif approché
CAISSE REG CREDIT AGRIC MUT NORD EST	Reims	Coopérative	1 300
CHAMPAGNE CEREALES	Reims	Coopérative	400
MSA 51-08-55	Reims	Mutuelle	40
INSTITUT JEAN GODINOT	Reims	Association	40
ARADOPA UNA	Reims	Association	400

Source : INSEE, SIRENE 2011 - Traitement AUDRR

2/3 des établissements employeurs de l'économie sociale se concentrent sur 4 types d'activités : les activités des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, l'action sociale sans hébergement, les activités sportives, récréatives et de loisirs ainsi que les activités financières et d'assurances couvrent plus de 63% des établissements employeurs de l'économie sociale du bassin rémois.

Les emplois de l'ESS du territoire du SCoT se localisent majoritairement dans l'action sociale (31,6%-164 établissements), les activités financières et assurances (16,23%-108 étab), l'enseignement (13,96%-72 étab), l'industrie et construction (9,32%-48 étab) et la santé (8,18%-29 étab).

Sur le bassin rémois, l'analyse de l'effectif salarié par tranche d'âge montre que près d'un tiers des salariés de l'ES étaient âgés de 50 ans ou plus en 2009, soit plus de 4 000 salariés. Cette part dépasse les 42% chez les cadres et chefs d'entreprises. Cette situation est plus significative dans le secteur de l'économie sociale que dans le reste de l'économie où la part des 50 ans et plus n'est que de 23%.

Globalement, d'ici 2020, c'est donc plus de 4 000 salariés de l'économie sociale qui pourraient cesser leur activité sur le territoire rémois. Le volume très important des futurs départs à la retraite dans l'économie sociale montre que la gestion des âges et le renouvellement des salariés sont des enjeux très importants que ce soit au niveau national comme au niveau local. Emplois non délocalisables, entités dont le champ d'actions est principalement local, source d'innovation sociale : l'économie sociale et solidaire apparaît comme un des nouveaux moteurs possibles du dynamisme économique.

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- **Quelle stratégie de développement économique définir pour créer de l'emploi pérenne sur le territoire ?**
- **Comment favoriser la concentration d'activités pour accompagner l'emploi par une offre optimale en transports collectifs ? et de rationaliser les flux de transports de marchandises.**
- **Comment gérer territorialement l'offre d'emplois et les compétences liées aux évolutions sociodémographiques ?**